

# LE DEVOIR

VOL. LXXXVII - N° 276

MONTREAL, LE MARDI 26 NOVEMBRE 1996

88c + TPS + TVQ / TORONTO 1\$

**PERSPECTIVES**

## Élections printanières?

Il semble qu'il ne manque plus qu'un prétexte pour que, au début du printemps prochain, le premier ministre du Québec déclenche des élections générales. Un mandat populaire conférerait à M. Bouchard une nouvelle légitimité, consoliderait son rapport de force avec les syndicats, rapprocherait la date du référendum. Mais le peuple veut-il des élections?

Quand Lucien Bouchard s'est retiré du congrès du PQ, samedi soir, pour «un temps de réflexion», des commentateurs ont cru que le premier ministre pourrait déclencher des élections générales hâtives afin de confirmer sa légitimité. C'eût été téméraire dans les circonstances. Comment aurait-il pu aller aux urnes sans se réconcilier d'abord avec ses troupes?

Maintenant qu'il a subi «le baptême du feu» comme chef du Parti québécois, pour reprendre ses paroles, que le nouveau programme du parti est adopté et qu'il est conforme avec la pensée politique de M. Bouchard, la voie est libre pour des élections, si le premier ministre en ressent le besoin.

La tenue d'élections, d'ailleurs, serait l'un des meilleurs moyens pour resserrer les rangs des militants péquistes parce que plus les élections sont hâtives, plus on se rapproche de la date du prochain référendum sur la souveraineté du Québec. À partir du lendemain des élections, le Québec sera en campagne préférendaire. Quoi de mieux pour faire du PQ un parti plus uni, plus cohérent et plus discipliné...

Dans son discours au congrès, dimanche, M. Bouchard a promis à ses troupes que le prochain référendum aurait lieu «avant le troisième millénaire». Comme le troisième millénaire commence le 1<sup>er</sup> janvier 2001, il ne resterait à M. Bouchard que trois ans et demi pour tenir un référendum si des élections ont lieu le printemps prochain.

Confirmé dans ses fonctions par l'électorat, M. Bouchard pourrait aussi raffermir son leadership auprès de ses députés et de ses ministres qui lui seraient désormais redevables de leur réélection. L'occasion serait belle, en outre, de renouveler l'équipe ministérielle. Certains vieux routiers tireraient leur révérence.

À deux reprises, depuis le début de l'année, M. Bouchard a menacé d'en appeler au peuple. Chaque fois, il y a renoncé. On dit que c'est le vice-premier ministre Bernard Landry qui est parvenu à réprimer ses tentations. Si cela était vrai, M. Landry ne retient plus M. Bouchard.

Durant le week-end, M. Landry a ouvertement parlé d'élections printanières à plusieurs journalistes. À ses yeux, il ne reste qu'un obstacle: la population n'en voudrait peut-être pas. Sauf que l'opinion publique évolue.

Le ministère des Finances travaille déjà pour que le budget du Québec soit prêt, si cela est possible, fin mars, soit un bon mois et demi avant la date habituelle, pour laisser à M. Bouchard le choix de déclencher des élections aussitôt qu'il le souhaite tout en ayant, si cela est son vœu, un budget à présenter aux électeurs.

Il va sans dire que l'obtention d'un mandat légitime de l'électorat serait très utile à M. Bouchard. D'abord, elle lui conférerait l'autorité morale de gouverner que ni le Sommet sur l'économie et l'emploi, ni le congrès de son parti, n'ont pu lui donner, quoi qu'il en dise.

Victorieux, M. Bouchard sortirait de la campagne électorale avec un rapport de force beaucoup plus solide face aux syndicats du secteur public. D'ailleurs, depuis quelques semaines, des députés péquistes évoquent ouvertement la possibilité que cet affrontement avec les syndicats serve de prétexte au déclenchement d'élections au printemps prochain.

Maintenant que les consensus du Sommet sont dénoncés par les syndicats tandis que le Parti québécois n'appuie que du bout des lèvres la politique budgétaire du gouvernement, que faire sinon des élections pour obtenir la légitimité d'aller plus loin sur le chemin du déficit zéro?

Si l'on se présentait devant le peuple, le gouvernement Bouchard serait probablement réélu. Le dernier sondage Léger & Léger publié par le *Journal de Montréal* et *The Globe and Mail*, donne au PQ 47 % des intentions de vote contre 40 aux libéraux. M. Bouchard est de loin le chef le plus populaire avec 44 % d'appui contre 21 % pour Daniel Johnson et 19 % pour Mario Dumont.

À l'heure actuelle, la moitié des Québécois, 56 % des francophones, sont satisfaits du gouvernement. Si M. Bouchard s'obstine dans la lutte contre le déficit sans avoir obtenu un mandat du peuple, ce taux de satisfaction risquerait de chuter rapidement. Ses chances de gagner les prochaines élections risquent de diminuer avec le temps.

On objectera que des élections fédérales sont déjà prévues l'an prochain. Mais M. Chrétien serait sans doute content de laisser passer M. Bouchard avant lui. La réélection d'un gouvernement «séparatiste» au Québec ne serait-elle pas pour lui un argument favorable à sa réélection dans le reste du Canada?

**MÉTÉO**

Montréal	Québec
Nuageux le matin. Quelques flocons.	Max: -3 Min: -12
Dégagement par la suite.	
Max: -2 Min: -8	Détails, page B 8

**INDEX**

Agenda..... B 8	Idées..... A 9
Annonces..... B 8	Le monde..... B 7
Avis publics..... B 6	Les sports..... B 6
Bourse..... B 4	Montréal..... A 3
Culture..... B 10	Mots croisés..... B 6
Économie..... B 2	Politique..... A 6
Éditorial..... A 8	Télévision..... B 9

**LES ACTUALITÉS**

Une caisse de bière pour chaque Somalien abattu, page A 4



**ÉCONOMIE**

30% de la main-d'œuvre au chômage, page B 5

**ÉCONOMIE**

La SRC ne veut pas de Vidéotron sur les ondes, page B 3



## Repenser un vieux quartier



JACQUES NADEAU, LE DEVOIR

Pendant plus de quarante-huit heures plusieurs architectes ont planché sur divers projets immobiliers susceptibles de revitaliser en partie le Faubourg des Récollets. On les voit ici réunis dans une ancienne fonderie.

## Urgence, Faubourg des Récollets...

Afin de revitaliser en partie le Faubourg des Récollets, différents architectes se sont réunis tout au long de la dernière fin de semaine histoire de proposer divers projets.

SERGE TRUFFAUT  
LE DEVOIR

Le Faubourg des Récollets, ce sont des bâtiments industriels souvent abandonnés. Ce sont des terrains vagues ou des stationnements. C'est l'enclave la plus décrépite, la plus éventrée, la plus usée du Vieux-Montréal. Il y a donc urgence. Et comme il en est ainsi, une charrette a été organisée.

Avant toute chose, il faut peut-être signaler qu'une charrette c'est ceci: regrouper des architectes, des paysagistes, des urbanistes et des graphistes en un endroit. Ensuite, les faire plancher sur un projet. Plus précisément, chaque équipe formée travaille, redessine, un projet. Un site et non un ensemble de sites. Enfin, une charrette signifie, pour les participants, qu'une limite de temps a été fixée. En clair, il faut penser vite et bien.

Cela étant, il faut maintenant préciser que les frontières du Faubourg des Récollets, c'est la rue de la Commune au sud, la rue William au nord, la rue McGill à l'est, et l'autoroute Bonaventure à l'ouest. Ce quartier réputé pour avoir été le point de chute des premiers acteurs de la révolution industrielle est la propriété, en partie seu-

lement, mais une bonne partie, de la Société de développement de Montréal (SDM) au sein de laquelle ont été rassemblées les anciennes para-municipales du type SIMPA.

C'est elle, cette société municipale, qui a organisé la charrette qui s'est poursuivie de vendredi soir dernier à dimanche inclus. Par l'intermédiaire du Centre d'intervention pour la revitalisation des quartiers (CIRQ), organisme sans but lucratif, cinq bureaux d'architectes présents dans le Vieux-Montréal ont été invités à œuvrer dans le cadre de cette charrette.

Bien évidemment, certaines balises avaient été fixées. Et notamment celle-ci: en s'appuyant sur certaines expériences réalisées aux États-Unis, il a été décidé de revitaliser le quartier en utilisant l'actif industriel en présence. On remède. On restaure sans détruire. Et là où il y a du vide, du terrain vague? Tout doit être fait afin que le tout soit cohérent, homogène.

Quoi d'autre? Il n'était pas question, on devrait dire il n'est plus question, d'imposer un plan d'ensemble. Terminé le monolithisme. Autrement dit, ce quartier ne sera pas uniquement résidentiel ou exclusivement commercial. Il sera un peu de tout. Mais... mais tous ces gens ont travaillé à partir du thème suivant: le Faubourg des Récollets comme quartier de la création et des échanges entre les arts et les technologies.

Allons-y tout d'abord avec le projet conçu par les architectes Peter Fianu et Wade Eide du bureau Atelier Braç-

VOIR PAGE A 10: FAUBOURG

## L'affrontement est inévitable

Réunion tactique des syndicats représentant les 400 000 employés du secteur public

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le gouvernement Bouchard se prépare pour la guerre avec les syndicats du secteur public. On adoptait le 23 octobre dernier un décret «concernant le maintien de services essentiels en cas de grèves dans certains services publics» et on laisse courir des rumeurs d'élection au printemps prochain. Le mandat? Un budget impliquant des compressions records et la réouverture des conventions collectives dans le secteur public.

La météo annonce donc des tempêtes dans les «re-négociations» du secteur public, mais l'affrontement se limitera-t-il au conflit patronal-syndical ou assistera-t-on à l'effrètement d'un front commun déjà sur la défensive? À 10h ce matin, dans les bureaux de la CEQ, les six syndicats — FTQ, CSN, CEQ, FTQ, SPGQ, SFPQ — représentant les 400 000 employés du secteur public se rencontrent pour faire le point sur la proposition gouvernementale et décider de la possibilité d'une position commune face au gouvernement Bouchard.

L'affrontement est inévitable, mais il risque de créer des divisions plus profondes entre les organisations syndicales. Les divergences risquent de naître entre les syndicats, mais aussi à l'intérieur même des centrales. Lors de la manifestation de samedi, les chefs syndicaux ont donc convenu de se réunir aujourd'hui pour empêcher que le gouvernement n'en profite pour régner en divisant.

La présidente de la FIIQ (Fédération des infirmières et des infirmiers du Québec), Jennie Skene, résume bien la situation: «Il faut éviter que les différences ne deviennent des divergences. L'action concertée est le seul moyen de faire bouger le gouvernement, s'il est possible de le faire bouger. Sinon,



Henri Massé

VOIR PAGE A 10: AFFRONTEMENT

**Grands Lacs africains**

## De 10 000 à 1500 soldats ?

La communauté internationale devrait parvenir à une entente «dans un jour ou deux»

JOCELYN COULON  
LE DEVOIR

La communauté internationale devrait parvenir «dans un jour ou deux» à une entente visant au déploiement d'une force multinationale pour venir en aide aux réfugiés dans la région des Grands Lacs africains, a déclaré hier le ministre des Affaires étrangères Lloyd Axworthy. Toutefois, tout indique qu'à peine dix pays participeront à la future force multinationale et que ses effectifs devraient plafonner autour de 1500 soldats au lieu des 10 000 prévus.

«Nous espérons pouvoir parvenir à une entente entre les différentes parties de la coalition dans un jour ou deux», a déclaré le ministre à la Chambre des Communes, en réponse à une question d'un député de l'opposition.

Évoquant la situation des réfugiés sur le terrain, le ministre a indiqué que «les membres de la coalition doivent



Lloyd Axworthy

VOIR PAGE A 10: FORCE

**La Biennale de Sao Paulo**

## Entre l'histoire et la «dématérialisation» de l'art

Pour sa vingt-troisième édition et pour la première fois de son histoire, la Biennale internationale d'art de Sao Paulo accueille, jusqu'au 8 décembre prochain, des «représentations nationales» de soixante-quinze pays. Elle propose, dans *Universalis*, une confrontation entre les productions artistiques de chacun des continents et expose, dans ses «salles spéciales», dix-sept grands artistes, dont Goya et Picasso.

JOSYANE SAVIGNEAU  
LE MONDE

Sao Paulo — En 1953, pour sa deuxième édition, la Biennale internationale d'art de Sao Paulo avait voulu signaler avec éclat son existence en proposant à ses visiteurs une grande exposition Picasso présentant, comme morceau de musée, *Guernica*, dont ce fut le seul voyage hors du Musée d'art moderne de New York avant son retour en Espagne, en 1981.

Quarante-trois ans plus tard, cette manifestation, devenue entre-temps la plus grande du continent américain et l'une des plus importantes du monde

après la Biennale de Venise, a voulu «retrouver le prestige de 1953», comme le dit Pedro Paulo de Sena Madureira, le vice-président de la Fondation pour la Biennale, qui se charge de l'organisation matérielle et du financement (12 millions de dollars dont la moitié sur fonds privés). Elle a consacré 4000 de ses 30 000 mètres carrés à un «espace historique» rassemblant dix-sept artistes majeurs, au premier rang desquels Goya et Picasso. Mais aussi Edvard Munch (une quarantaine de tableaux), Louise Bourgeois, Paul Klee, Jean-Michel Basquiat, Wilfredo Lam et Andy Warhol.

«Je sais bien que la mission d'une biennale d'art contemporain n'est pas muséographique», précise Pedro Paulo de Sena Madureira, mais il faut tenir

compte du fait que nous sommes un pays pauvre en musées. «Dans cet espace historique, indique pour sa part Nelson Aguiar, historien d'art et commissaire de la Biennale, j'ai rêvé de provoquer la rencontre de l'histoire et du temps présent; j'espère que les gens vont s'interroger sur ces peintres, sur cet art-là, et s'apercevoir que ce n'est pas une chose du passé. Bien au contraire.»

La réussite de cette ambitieuse exposition historique est aussi une manière de démontrer que la Biennale de Sao Paulo est parvenue à maîtriser son organisation et que les surprises qu'ont eues les commissaires de certains pays au cours de précédentes éditions (en 1989, chez les Français, on avait vu un tableau d'Yves Klein, mal fixé, tomber) sont reléguées au rayon des «mauvais souvenirs» qu'on rappelle en plaisantant. Cette année, le 5 octobre, jour de l'inauguration, tout était fin prêt, dans cet immeuble qui, de l'extérieur, apparaît comme un grand parallélépipède assez banal, mais où l'architecte Oscar Niemeyer a imaginé une circulation,

VOIR PAGE A 10: BIENNALE

# QUE DIRIEZ-VOUS D'UN TAUX QUI VOUS FERA BATTRE LE COEUR ?



**LA BMW 740i/iL REHAUSSE SON PRESTIGE PAR DES  
PERFORMANCES LÉGENDAIRES ET, PENDANT UNE  
PÉRIODE LIMITÉE, PAR UN LUXE SUPPLÉMENTAIRE.  
UN TAUX DE FINANCEMENT DE 3,15%.\***

Puisque vous ne voulez rien sacrifier, vous vous apercevrez que la BMW 740i/iL s'adapte parfaitement à votre style de vie.

La Série 7, berline hautes performances d'un luxe raffiné, offre tous les aménagements que vous exigez d'une automobile de cette catégorie : commande de la température à six zones, système sonore numérique pour audiophiles, téléphone à reconnaissance de la parole, et, cela va de soi, ergonomie haut de gamme, avec en plus l'élégance d'un style simple.

En tant que BMW, la Série 7 refuse de sacrifier les performances au luxe. C'est une automobile sport pour amateur de conduite, aux réactions et à la précision maximales, qui fera battre votre coeur au rythme de ses 282 chevaux-vapeur impressionnants.

Louez à long terme une BMW 740i/iL dès maintenant pour profiter d'un autre avantage : le taux de financement de 3,15 % offert sur le modèle 740iL 1996, si vous louez le véhicule chez un concessionnaire BMW d'ici le 31 décembre 1996. Si vous commandez un modèle 740i/iL 1997 d'ici le 28 février 1997 — pour livraison d'ici le 31 mars 1997 — nous vous offrons le même taux de 3,15 %.\*

Rendez visite à un concessionnaire BMW sous peu. Nous ne voudrions pas vous laisser sacrifier un luxe aussi alléchant. Pour connaître le concessionnaire le plus proche de votre domicile, appelez le 1-800-667-6679 ou faites l'essai de notre site Web à l'adresse <http://www.bmw.ca>

\*Offre fondée sur un financement de contrat de location à long terme de 36 mois pour tout modèle 740iL 1996 livré à partir du stock du concessionnaire d'ici le 31 décembre 1996 et de tout modèle 740i/iL 1997 neuf commandé d'ici le 28 février 1997 et livré d'ici le 31 mars. Ce taux n'est offert que par les Services financiers BMW, sur approbation de crédit seulement. Cette offre ne peut être combinée à aucune autre offre.



**LE PLAISIR DE CONDUIRE.**

LE DEVOIR

# MONTREAL

Le livre de l'année!  
**QUÉBEC**  
 FIDES  
 LE DEVOIR  
 1997

EN BREF

## La Légion d'honneur à Madame Stewart

(PC) — Émue aux larmes, la discrète mais influente mécène montréalaise Madame David M. Stewart a reçu hier soir à Paris les insignes de Chevalier de la Légion d'honneur. La décoration lui a été remise au Palais du Luxembourg par le président du Sénat, René Monory, un vieil ami de Mme Stewart et de son mari, le géant du tabac décédé en 1984. La Légion d'honneur a été remise à la présidente de la Fondation Macdonald-Stewart «en reconnaissance de son action remarquable pour la mise en valeur et la conservation du patrimoine culturel et historique de la France et du Canada». Déjà couverte d'honneurs, Mme Stewart a accepté cette nouvelle distinction avec une émotion si vive qu'elle l'a rendue muette un moment. «Vous ne rencontrerez personne de plus heureuse et plus fière que moi ce soir, a-t-elle dit. C'est un grand honneur pour moi et mon mari.» Mme Stewart a créé avec son mari la Fondation qui porte son nom. Elle préside aussi les conseils d'administration du Musée Stewart et du Musée des Arts décoratifs de Montréal. En France, Madame Stewart a joué un rôle de premier plan dans l'acquisition et la restauration du Manoir Jacques-Cartier à Saint-Malo et dans la mise en valeur de l'Église de Brouage.

## Fenêtre sur le Saint-Laurent

(Le Devoir) — Un complexe récréotouristique de 215 millions de dollars devrait voir le jour sur les berges du Saint-Laurent, à Longueuil. Il est question d'aménager d'ici quelques années un aquarium, une plage et même une salle de cinéma Imax sur un terrain situé à l'est du Pont Jacques-Cartier, près de la bretelle d'accès de la 132. Dans un premier temps, une passerelle aérienne serait construite entre la station de métro Longueuil et le site choisi. Le secteur privé investira 200 millions dans ce projet. Québec, Ottawa et la Ville de Longueuil y injecteront au total 15 millions.

## Ententes à Lachine

(Le Devoir) — La Ville de Lachine a conclu hier une entente de principe avec quatre de ses cinq groupes d'employés pour le renouvellement des contrats de travail. Ainsi, les cols blancs, les pompiers, les cadres intermédiaires et les cadres supérieurs se sont mis d'accord avec l'administration du maire Guy Dicaire pour signer une convention collective de cinq ans. Seuls les cols bleus ne sont pas parvenus à une entente. La nouvelle convention collective des employés municipaux prévoit une augmentation salariale de 2 % par année, une amélioration des régimes de retraite, une réduction des écarts entre la rémunération des hommes et des femmes à la Ville de Lachine et des aménagements dans les horaires réduisant les heures supplémentaires. La Ville et ses syndiqués ont réussi à s'entendre en utilisant les surplus du Fonds de pension des employés de la Ville, qui se chiffre à 5,3 millions de dollars.

## Meurtre inexplicable

(Le Devoir) — Les policiers refusaient hier de relier le meurtre de Stéphane Benoit, 27 ans, à la guerre que se livrent les motards criminalisés sur le territoire métropolitain. Stéphane Benoit, un proche du groupe de motards criminalisés les Rockers, a été atteint d'un projectile dans les toilettes du bar Sunrise, dans le quartier Saint-Michel, dans la nuit de samedi à dimanche. Il est décédé peu après l'intervention des ambulanciers et des policiers. Il n'y a pour l'instant aucun témoin du meurtre. Stéphane Benoit était un habitué du Sunrise. Il possédait un casier judiciaire et il était connu des policiers, ayant été impliqué dans une affaire de stupéfiants.

## Vacances à Kahnawake...

Joe Norton confirme une série de projets à caractère touristique, dont un hôtel de 5,5 millions

Le conseil de bande de Kahnawake a décidé de faire du tourisme sa planche de salut. Cinq jours après le dépôt du rapport Erasmus-Dussault, qui dénonçait le sort réservé aux autochtones, Joe Norton annonce une série de projets pour la réserve, dont un hôtel de 5,5 millions. Mais il n'a pas un sou.

SYLVAIN BLANCHARD  
LE DEVOIR

Le grand chef du Conseil de bande de Kahnawake, Joe Norton, a confirmé hier son intention d'établir sur la réserve «un centre touristique» comprenant un hôtel de luxe d'une centaine de chambres.

L'hôtel, auquel seraient greffés un théâtre et un restaurant, sera conçu par l'architecte Douglas Cardinal et calqué sur le concept du Festin des gouverneurs, un restaurant ouvert il y a 23 ans sur l'île Saint-Hélène et qui a la particularité d'offrir des spectacles relatant des tranches d'histoire de la vie des premiers colons au pays.

Évalué à 5,5 millions, cet hôtel fait partie d'un vaste projet «de 25 à 30 millions» visant, sur une période de cinq ans, à transformer jusqu'à un certain point la réserve en site touristique.

Outre la construction d'un hôtel et d'un restaurant, on veut rénover plusieurs sites, comme l'église de la réserve et le vieux fort, et créer un village historique et culturel qui rappellera les coutumes des Mohawks. Tout cela pour que Kahnawake devienne, aux yeux des européens et des asiatiques principalement, un site touristique de choix.

«Nos études montrent que les touristes allemands et français sont particulièrement intéressés par ce type d'attractions», explique Germain Villeneuve, un consultant en gestion dont les services ont été retenus par le Conseil de bande pour mener à bien ce dossier.

Dans une entrevue au *Devoir*, ce dernier précise que «les Mohawks travaillent depuis des années à ce projet» et que lui-même l'étudie depuis trois ans en compagnie de plusieurs intervenants du milieu touristique, notamment l'Office des Congrès, Tourisme Québec et l'Association touristique de la Montérégie qui y voient un projet «sérieux et très intéressant».

«Ce n'est pas un projet lancé en l'air, dit le consultant Villeneuve. D'ailleurs, les contacts avec les grossistes en voyages ont déjà été faits. Et la réponse est extraordinaire: plusieurs de leurs clients sont prêts à faire leurs réservations dès maintenant.»

Le début des travaux aura lieu au printemps prochain. L'ouverture, elle, est prévue pour mai 1998. Aucun site n'a encore été retenu, mais, selon quelques membres du conseil de bande «on regarde sérieusement du côté des autoroutes 30 ou 132».



Le grand chef du conseil de bande de Kahnawake, Joe Norton, a des idées et des projets. Mais trouvera-t-il l'argent pour les réaliser?

Ottawa et Québec ont déjà été sollicités pour verser une partie du financement. Une nouvelle confirmée au bureau du ministre Guy Chevrette, responsable du développement régional et du dossier autochtone, où l'on s'empresse de préciser que «les discussions n'en sont toutefois qu'au stade préliminaires».

«Mais Ottawa et Québec vont aider», assure Myrtle Bush, membre du conseil de bande, qui reconnaît l'absence de fonds. «On fera appel aux banques, on cherche aussi des investisseurs privés, mais oui Québec et Ottawa devront nécessairement être mis à contribution.» Et les négociations iraient bien: «Les pourparlers avec Ottawa sont plus avancés», admet Mme Bush. Par contre, les garanties sont suffisantes, tant à Québec que du côté fédéral, pour qu'on se permette d'annoncer le projet aujourd'hui.

Philip Jacob, membre du conseil de bande, évalue à cinq milliards les sommes dépensées annuellement par des touristes au Québec. Une statistique qui témoigne de la vitalité de cette industrie, mais surtout, dit-il, de «notre désir d'en profiter. Après tout, Kahnawake représente une attraction touristique exceptionnelle».

Pour attirer des joueurs? «Non», répond Jacob. Je sais que certains membres de notre communauté le craignent, mais je vous l'assure, il n'y aura pas de casino. Ce sera un hôtel. Un hôtel et un restaurant, rien d'autre.»

Ce projet de casino n'est toutefois pas mort et enterré. Au contraire, il fera, comme prévu, l'objet d'un référendum dont la date reste à déterminer.

Le programme FAIM

## Un message d'espoir, selon Harel

PRESSE CANADIENNE

De nouvelles méthodes d'intégration au marché du travail expérimentées dans la région de Montréal au cours des quatre dernières années ont suscité l'émergence de 108 projets grâce auxquels 3000 chômeurs de longue durée ont pu travailler.

Le ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel, voit dans ce programme gouvernemental connu sous l'appellation de Fonds d'aide à l'innovation du Grand Montréal (FAIM)

«un message d'espoir pour toutes les personnes exclues du marché du travail».

Le ministre de Mme Harel a consacré 4,5 millions à FAIM. Ce programme laissera place en début d'année au Fonds de solidarité doté de 250 millions pour trois ans pour aider les plus démunis de la société, comme il a été décidé lors du dernier sommet économique.

«Quand on pense que 4,5 millions ont permis toute cette expérimentation, c'est intéressant de penser que ça va pouvoir se multiplier», a commenté le ministre.

À titre d'exemple, le programme FAIM a permis à un groupe communautaire de Lasalle de mettre sur pied un service de traiteur, à Lasalle, où travaillent des gens ayant des problèmes de santé mentale. Outre l'aide financière du ministère de l'Emploi et de la Solidarité, pouvant aller jusqu'à 100 000 \$, le groupe communautaire reçoit l'appui de l'Hôpital Douglas, des autorités municipales, de la Commission scolaire et du Centre régional de la Santé et des Services sociaux.

«L'effet ne sera pas significatif. Ça va nous donner un moment de répit avant de reprendre de plus belle», indique-t-il.

En effet, le comité exécutif sera saisi mercredi d'une demande de crédits supplémentaires pour poursuivre les activités d'huissiers d'ici la fin de l'année.

Par ailleurs, le service des huissiers municipaux, qui compte 21 personnes, risque de prendre un nouveau virage en 1997. Il s'agit de l'une des activités municipales visées par les projets de partenariat-privatisation de l'administration du maire Pierre Bourque.

Comme l'explique Jacques Provost, une dizaine d'huissiers se montrent désireux de créer une entrepri-

se privée ou de s'associer à une entreprise déjà existante pour prendre cette responsabilité. «Ça fait partie des scénarios. On pourrait confier à des huissiers municipaux une partie des activités. Une chose est sûre, il ne faut pas que ça coûte plus cher», dit M. Provost.

Actuellement, les huissiers municipaux ne font que de la signification de procédures ou de l'exécution, soit la perception des sommes dues. Ils ne peuvent toutefois pas procéder à des saisies de biens personnels ou faire des poses de sabots de Denver. «Les employés intéressés [des syndicats] ont des objectifs personnels qui vont à l'encontre de l'idéologie syndicale», souligne M. Provost.

## L'enveloppe municipale des huissiers est à sec

Un répit pour les mauvais payeurs

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

La Ville de Montréal est victime de l'efficacité de l'entreprise privée. L'administration municipale a dû mettre fin temporairement vendredi dernier aux contrats qu'elle a avec six firmes d'huissiers parce que ces derniers ont généré plus de revenus mais aussi plus de dépenses.

Ainsi, aucun automobiliste ayant accumulé de nombreux constats d'infraction n'a à craindre de se voir saisir ses biens ou de voir sa voiture affublée d'un sabot de Denver. Le budget de 1,8 million alloué à cette activité est épuisé.

«Ayant plus d'huissiers sur le terrain, ça a coûté plus cher mais on a en-

caissé plus de revenus», précise le chef percepteur à la Ville, Jacques Provost.

Cette nouvelle efficacité découle d'un plan de redressement mis sur pied l'an dernier. À cette époque, le règlement de constats d'infraction pouvait traîner sur une très longue période. Actuellement, les délais pour avertir par écrit les contrevenants de payer leur amende ont été réduits à 30 jours et l'émission des mandats d'emprisonnement se fait plus rapidement.

De plus, le nombre de sabots de Denver installés au cours de la présente année a sensiblement augmenté comparativement à 1995: il est passé de 9893 (une année complète) à 12 362 (en dix mois).

L'arrêt des procédures n'aura toutefois pas d'impact majeur, croit M. Pro-

## Le budget arrive en pleine tourmente

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Le troisième budget de l'administration municipale montréalaise est présenté ce matin sur fond de tourmente. D'une part, le maire Pierre Bourque a été mis sous enquête par le Directeur général des élections et, d'autre part, Québec accordera une aide financière deux fois moins importante que prévu en 1997.

Des allégations de financement illégal du parti Vision Montréal pesent sur le maire Bourque qui n'avait toujours pas rencontré hier les enquêteurs du Directeur général des élections. Ce dernier a précisé la semaine dernière que l'enquête serait faite avec diligence, question de ne pas laisser la métropole dans une incertitude qui risquerait d'être néfaste pour son économie.

Cette situation est d'autant plus inhabituelle qu'elle laisse planer un certain doute sur la crédibilité de l'administration du maire Bourque alors que les prévisions budgétaires en sont le pivot.

Et comme si cette difficulté ne suffisait pas, la Ville de Montréal devra se contenter de 33 millions provenant du gouvernement du Québec plutôt que les 60 millions espérés pour l'année prochaine. La nouvelle est arrivée vendredi dernier et a obligé le vice-président du comité exécutif et responsable du budget, Sammy Forcillo, à passer à son «plan B» dans l'élaboration du budget 1997.

Avec 27 millions en moins, le service des finances a fait des «acrobaties comptables» toute la fin de semaine. «Ça a été excessivement essoufflant. J'ai apporté des ajustements mais j'ai voulu respecter nos engagements», a souligné hier M. Forcillo qui a ajouté qu'il aurait «quelques surprises» à annoncer.

Chose certaine, selon le Plan d'affaires de la Ville que M. Bourque rendait public en septembre dernier, et qui rappelle certains grandes promesses électorales, le budget devrait subir une baisse. Rappelons que Vision Montréal et son chef avaient promis de réduire de 101 millions les dépenses municipales dès la première année au pouvoir. Deux ans plus tard, l'administration Bourque a transformé la promesse pour l'étendre sur la durée du mandat qui se termine normalement en 1998; le budget devrait alors atteindre 1,78 milliard.

L'année 1997 devrait être celle de l'abolition complète de la surtaxe sur les immeubles non résidentiels. Cette élimination devait se faire à l'origine sur deux ans. L'imposition de cette surtaxe, qui découlait du transfert de la facture de transport en commun par Québec, avait sérieusement écorché la précédente administration.

En outre, le Plan d'affaires indique que l'an prochain, le budget sera décentralisé dans les régions administratives et qu'une baisse de 5 % du nombre de jours de maladie des employés devrait permettre des économies.

**CLUB**  
**402**  
 HOMME

VENTE  
 DE  
**CRAVATES**

Prix régulier 95\$

**SPÉCIAL**  
**40\$**

100% soie  
 Importées d'Italie  
 et griffées

Du lundi au vendredi 9h30 à 18 h  
 Samedi de 10 h à 16 h  
 Tous les soirs après 18 h  
 sur rendez-vous seulement

1118, rue Ste-Catherine O.  
 2e étage, Montréal  
 Tél.: (514) 861-3636

**LA LUNE NOIRE**  
 Guérin Littérature  
 96 pages, 8,95 \$  
**Rose-Hélène Tremblay**  
 Née en 1949 à Baie-Saint-Paul, elle a vu le monde dans la cour de l'école où elle a appris à lire, et elle a vu une cour d'école dans le monde où elle a appris à écrire. En 1977, elle s'enracine dans une autre baie, celle-là des Chaleurs, où elle fonde en coopération les *Inédits* qui publient des livres d'artistes. Elle a participé à de nombreux collectifs et à des revues littéraires. Elle a remporté le prix littéraire des Associés avec son premier roman *La Vallée des Épilobes*. *La Lune Noire* est son troisième roman.  
 L'auteur de *La Lune Noire* a voulu dépeindre la réalité silencieuse de ceux et celles qui souffrent. Une étape dans un processus alchimique de transformation.  
 Voici cinq nouvelles basées sur la vie de personnages réels qui ont vécu en Gaspésie. Elles constituent une forme d'archéologie de la mémoire collective.

**GUÉRIN, éditeur ltée**  
 4501, rue Drolet  
 Montréal (Québec) H2T 2G2  
 Téléphone: (514) 842-3481  
 Télécopieur: (514) 842-4923  
 Adr. Internet: www.vigie.qc.ca/LIDEQ

## • LES ACTUALITÉS •

Affaire somalienne

## Une caisse de bière pour un Somalien tué

### Un caporal-chef accuse son capitaine

JOHN WARD  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Un capitaine de parachutistes a offert à ses hommes une caisse de bière si l'un d'entre eux abattait quelqu'un au cours d'une patrouille de nuit en Somalie, a témoigné hier un soldat.

Le caporal-chef Marco Favasoli a déclaré que le capitaine Michel Rainville a fait cette offre en même temps qu'il donnait des ordres au sujet d'une patrouille spéciale de nuit le 4 mars 1993.

M. Rainville était responsable du peloton de reconnaissance au sein du Régiment canadien aéroporté. On lui avait demandé d'augmenter la sécurité autour du camp du génie cette nuit-là. «Il a dit: «S'il arrivait qu'on abatte un Somalien cette nuit — je ne me rappelle pas s'il a dit abatte ou tuer — j'achèterai une caisse de bière», a affirmé M. Favasoli à l'enquête sur la Somalie.

«Je crois qu'il essayait ainsi de nous inciter à abatte quelqu'un.»

Des membres du peloton ont en fait abattu deux Somaliens cette nuit-là, en tuant un et en blessant un autre. M. Rainville n'a jamais acheté la bière.

M. Favasoli a ajouté qu'il avait des doutes au sujet de la fusillade.

«On pourrait dire que j'étais assez ennuyé», a-t-il lancé. Il a expliqué que les deux hommes n'étaient pas armés et qu'ils s'en-

fuoyaient. La mort était difficile à accepter, a-t-il dit.

«On a du mal à justifier que quelqu'un meure de cette façon, s'il n'existe rien de concret sur quoi se baser.» Au cours d'une enquête interne menée juste après l'incident, M. Favasoli a soumis une déclaration qui disait que la fusillade était légitime.

Hier, il est revenu sur ses paroles.

«Je croyais que je devais fournir en quelque sorte une réponse qui justifiait ce que nous avions fait», a-t-il dit au sujet de ces réponses.

«Dire: «je ne sais pas»... n'allait pas mettre un point final à la chose.» M. Favasoli a aussi contredit un témoignage antérieur, dans lequel il soutenait que la patrouille était à la recherche de saboteurs cette nuit-là, pas de voleurs.

«Je ne me souviens pas du terme sabotage ou saboteurs», a-t-il dit. Il a ajouté qu'on ne lui avait jamais dit que le camp était la cible d'intrus et qu'une pièce d'équipement-clé servant à faire le plein de carburant des hélicoptères avait disparu auparavant. Il pensait aux voleurs en partant en patrouille. Pendant des années, M. Favasoli n'a pas fait mention de l'offre de M. Rainville d'acheter de la bière.



Le capitaine Michel Rainville

## Des organismes dénoncent le sort réservé à des ressortissants algériens

### Des demandeurs du statut de réfugié seraient victimes d'abus de la part des agents d'Immigration Canada

Une coalition d'organismes communautaires a dénoncé hier le sort réservé aux ressortissants algériens en demande de statut de réfugié. Détentions excessivement longues, intimidation et harcèlement seraient des pratiques courantes chez les agents d'Immigration Canada.

CLÉMENT TRUDEL  
LE DEVOIR

Les ressortissants algériens en demande de statut de réfugié seraient victimes d'abus de la part des fonctionnaires d'Immigration Canada, soutient une coalition d'organismes humanitaires.

Parmi les abus répertoriés, la Coalition pour le respect des droits des réfugiés relève des détentions plus longues que nécessaire, le refus de permettre la présence d'un avocat dans les cas d'expulsions ainsi que de l'intimidation et du harcèlement par les agents d'Immigration Canada.

Les problèmes seraient d'autant plus accrus que l'Algérie vit depuis plusieurs années une période trouble, qui fait craindre pour la sécurité des demandeurs d'asile forcés de retourner dans leur pays.

C'est pour ces raisons que la Coalition, appuyée par le Bloc québécois, a demandé hier à Ottawa de surseoir aux déportations de réfugiés vers l'Algérie et de revoir les pratiques en cours au sein de son ministère.

Selon le député bloquiste Osvaldo Nuñez, le Canada doit considérer l'Algérie comme un pays à risques, au climat constant de violence et d'accrocs aux droits fondamentaux.

M. Nuñez et la Coalition, qui regroupe entre autres la Ligue des droits et libertés, le Comité d'aide aux réfugiés et la Ligue antifasciste mondiale, demandent par ailleurs à la ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Lucienne Robillard, d'instituer une instance de contrôle et de surveillance propre à prévenir «le recours à la détention abusive de citoyens algériens».

La ministre Robillard était absente de la Chambre des communes, hier. Son attaché de presse, Benoît Chiquette, a indiqué que les recours normaux joueraient «si on porte plainte officiellement avec des cas précis». Il a rappelé que trois pays sont considérés actuellement «à risques»: le Burundi, le Rwanda et l'Afghanistan, mais que «la situation peut évoluer».

Selon le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, les balises pour éviter les bavures sont nombreuses: audition pour chaque cas de renvoi devant un arbitre; intervention de la ministre pour raisons humanitaires; comité qui conseille la ministre sur les risques de retour et, surtout, contrôle judiciaire pour toute décision contestée de la Commission sur l'immigration et le statut de réfugié (CISR).

À Montréal, Normand Racicot, chargé des procédures de renvoi, dit s'en tenir à la pratique habituelle, sans dérogation. Dès qu'il y a une détention, il y a une audition dans les 48 heures; puis une autre dans les sept jours et, si nécessaire, tous les 30 jours par la suite, pour réviser les motifs de détention. Chaque étape de ce processus quasi judiciaire doit être confiée à un arbitre.

Selon M. Racicot, le demandeur a droit à un conseil (avocat, travailleur social ou membre d'une organisation non gouvernementale) lors de ces auditions. Quant aux «entrevues informelles» qu'ont les fonctionnaires avec les détenus, «dans la mesure du possible, il y a présence d'un conseiller» mais les fonctionnaires ne se sentent pas tenus de les convoquer, dit-il.

Pour l'instant, cinq Algériens sont détenus à Montréal ou à Laval, en instance d'expulsion, sur un total de 60 détenus. Deux autres Algériens sont détenus à Toronto. L'an dernier, un groupe de 13 Algériens avait été renvoyé vers l'Algérie, selon M. Racicot.

À son avis, c'est d'abord une affaire d'ordre culturel. «Les Algériens pour la plupart sont des personnes relativement éduquées. Il y a un problème avec certains agents d'immigration [...] qui réagissent mal face à quelqu'un qui parle avec un accent français un peu pointu», a-t-il expliqué.

Puis, les immigrants originaires de l'Afrique du Nord seraient mal considérés de façon générale. «Les hommes du Maghreb sont vu comme étant des menteurs qui viennent au Canada pour profiter des femmes canadiennes», a-t-il dit.

Le point de vue de la Coalition pour les droits humains ne recoupe pas cet exposé de normalité fourni par Normand Racicot.

M. Noël Saint-Pierre a examiné 15 dossiers d'Algériens en instance de déportation.

De ce nombre, une dizaine d'entre eux auraient été détenus pendant des périodes excessives, allant jusqu'à un an. De plus, on leur aurait refusé à plusieurs occasions la présence d'un avocat.

Dans une longue déclaration sous serment distribuée aux journalistes, la travailleuse sociale Marie-Hélène Paquin cite des cas précis de propos désinvoltes, grossiers, voire racistes proférés par des gardiens de sécurité au centre de détention maintenant fermé de la rue Saint-Jacques.

Mme Paquin a eu accès plusieurs mois à l'un des centres de détention pour personnes en instance d'expulsion et rapporte que la gale y a sévi à une certaine période; qu'à sa connaissance, la censure existe — «les détenus avaient accès aux journaux une fois que les articles sur l'Algérie en avaient été découpés».

Durant dix jours, il fut impossible à l'avocate roumaine Anca Olariu de savoir l'endroit exact vers lequel avait été expulsé son client, Nourredine Bedj. On a déporté sans passeport et sans document de vaccination cet Algérien qui se retrouva sans ressource en Mauritanie, selon Mme Paquin.

Hier, M. Racicot persistait à dire que M. Bedj avait été renvoyé sur l'Algérie mais «qu'il avait décidé d'arrêter son voyage en Mauritanie».

La Coalition a déposé un premier rapport auprès de la Fédération internationale des droits humains. Elle insiste sur la nécessité de modifier le mode d'étude des «risques de retour» vers l'Algérie.

Avec PC

## Ottawa sans transports en commun

### Les travailleurs en grève d'OC Transpo se disent prêts à endurer un long conflit

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — L'humeur était bonne parmi les quelque 200 travailleurs qui faisaient le piquet de grève devant les bureaux d'OC Transpo à Ottawa, hier, au premier jour de la grève du service de transport en commun de la capitale nationale, qui durera au moins une semaine.

D'un feu de fortune à l'autre, chauffeurs et mécaniciens scandaient des slogans, brandissaient leurs pancartes, invoquaient la ferveur syndicale et, surtout, se disaient prêts à un long conflit.

«Nous irons jusqu'à la limite», a lancé l'un des 1700 travailleurs en grève, Marcel Laframboise, de Clarence Creek.

«Nous sommes prêts pour une longue grève. Quant à moi, il n'y a rien qui nous presse», a ajouté un collègue, Marcel Latreille, chauffeur d'OC Transpo depuis 1981.

Les grévistes ne recevront aucune somme de leur syndicat avant deux semaines.

«Nous sommes menés par des dictateurs. Nous n'avons donc pas le choix de partir», a déclaré M. Laframboise. Les économies que cherche à faire OC Transpo, elle pourrait les faire «en éliminant le gaspillage provoqué par la mauvaise gestion», a-t-il poursuivi.

«J'étais inspecteur de tarifs auparavant. On a éliminé neuf des 15 postes, même si nous étions tous rentables. Nous distribuons environ 25 contraventions par mois, à 95 \$ chacune», a indiqué François Louis-Seize.

«Si on coupait dans les rangs des patrons, les économies nécessaires seraient réalisées rapidement», a-t-il poursuivi.

«Il y a 400 personnes au bureau pour diriger 1600 gars, c'est un peu fort, a renchéri M. Latreille. C'est le plus haut pourcentage en Ontario.»

«Nos conditions de travail se détériorent, a-t-il poursuivi. Pourtant, l'argent n'est pas un problème. Nous sommes sous le coup d'un gel [de salaire] depuis quatre ans: trois ans de plus ne feraient pas une grosse différence.»

Les chauffeurs reçoivent en moyenne 18 \$ de l'heure.

En raison de la procédure de vote, le conflit durera au moins une semaine. Si une entente devait survenir dans les heures qui suivent, il faudrait quatre jours pour permettre aux membres de voter, a indiqué en fin de semaine le président de la section locale 279 de l'Amalgamated Transit Union, Paul Macdonnell.

Le conflit de travail affecte 160 000 usagers réguliers.

Le leader syndical Paul Macdonnell et le directeur général d'OC Transpo, Ian Stacey, se sont accusés mutuellement d'être responsables de l'échec des négociations de dernière minute, qui se sont poursuivies jusqu'à samedi après-midi en présence du médiateur fédéral Tom Hodges.

Le syndicat a offert vendredi des concessions d'un million dans ses demandes, soit la moitié des compressions de deux millions que réclamait la direction.

Samedi, M. Stacey a affirmé de son côté que la direction avait fait une nouvelle offre améliorée aux travailleurs, mais que le syndicat avait refusé de l'étudier.



## « JE VOUS RECOMMANDE D'INVESTIR DANS UN QUOTIDIEN DRÔLEMENT SÉRIEUX. »

En devenant actionnaire de la Société de placement en entreprise québécoise (SPEQ-LE DEVOIR INC.), vous manifestez votre appui à un quotidien qui donne à lire et à penser. Un quotidien qui jette un regard frais et nuancé sur la réalité d'aujourd'hui.

En devenant actionnaire, vous contribuez financièrement à l'avenir d'un journal solide et vous profitez d'une déduction fiscale (Québec) de 125 %, pour chaque tranche de 500 \$, l'investissement minimal.

En devenant actionnaire, vous vous joignez aux lecteurs, aux amis, aux institutions et aux gens d'affaires qui assurent par leur investissement, la présence et la continuité d'une information de qualité indispensable en démocratie.

En devenant actionnaire de SPEQ-LE DEVOIR INC., vous investissez dans le seul grand journal d'opinion au Québec.

Troisième émission par voie de prospectus  
SPEQ-LE DEVOIR INC.  
Prix: 1 \$ l'action  
Souscription minimale: 500 actions ordinaires  
Souscription par tranche de 500 actions ordinaires  
Le produit net du placement sera utilisé pour souscrire à 450 000 actions votantes et participantes de LE DEVOIR INC.  
Pour obtenir tous les renseignements, veuillez remplir le coupon ci-dessous et un exemplaire du prospectus définitif vous sera transmis.

Je désire recevoir des renseignements concernant l'achat d'actions de la SPEQ qui investira dans LE DEVOIR INC.

NOM: \_\_\_\_\_  
ADRESSE: \_\_\_\_\_  
TÉLÉPHONE: \_\_\_\_\_

NOTE: Veuillez faire parvenir ce coupon à Roger Boisvert, 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9  
Tél.: (514) 985-3333 Téléc.: (514) 985-3310.

LE DEVOIR

Clémence Desrochers, humoriste/Photographie par André Cornélius

Prix des médicaments

## Les fabricants de médicaments non brevetés mènent bataille

PORTIA PRIEGERT  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le gouvernement pourrait donner aux consommateurs les produits pharmaceutiques bon marché qu'ils réclament en changeant tout simplement les règlements qui retardent la commercialisation de copies moins onéreuses, ont soutenu hier les fabricants de médicaments non brevetés.

«Les Canadiens sont en train de dire au gouvernement: «Magnez-vous un peu et faites quelque chose au sujet du prix élevé des médicaments», a lancé Jack Kay, le président de l'Association canadienne des fabricants de produits pharmaceutiques.

M. Kay a rendu public un sondage effectué par la firme Environics Research selon lequel trois personnes sur quatre ont répondu que les médicaments étaient trop chers.

L'étude, commanditée par l'association, a aussi trouvé que, parmi les personnes consultées, deux sur trois étaient d'avis que les médicaments brevetés étaient trop protégés.

En 1993, le précédent gouvernement conservateur a augmenté à 20 ans la période de protection dont jouissent les médicaments brevetés. Un comité des Communes procédera en février à la révision de la loi.

Un petit peu plus de la moitié des personnes interrogées au cours du sondage, qui a été effectué entre le 12 octobre et le 1er novembre, ont déclaré que les produits pharmaceutiques brevetés ne devraient bénéficier que d'une période de protection de cinq ans ou moins.

À peu près quatre sur dix ont affirmé que la loi était à l'origine de la

montée du prix des médicaments.

Les fabricants de produits pharmaceutiques brevetés ont fait part de leur désaccord avec les conclusions de l'étude parce que, selon eux, les questions posées étaient susceptibles d'induire en erreur les personnes consultées.

«On a lancé ici un mouvement de propagande dans le but de dénaturer en quelque sorte les faits», a soutenu Judy Erola, la présidente de l'Association canadienne de l'industrie du médicament.

Elle a souligné que, pour obtenir qu'un médicament soit breveté, les compagnies pharmaceutiques devaient attendre au moins dix ans, ce qui signifie que la période couverte par le brevet n'est en vérité que d'environ 10 ans seulement.

Et Mme Erola a insisté sur le fait qu'il était essentiel que le Canada maintienne en vigueur les règlements actuels dans le but de se conformer avec ses obligations commerciales internationales.

Mais M. Kay a répondu que le gouvernement pouvait changer les règlements sans que ses obligations commerciales ne soient affectées.

Il a fait remarquer que le Canada pouvait revenir à un système qui permet aux fabricants de produits pharmaceutiques non brevetés de payer des redevances aux inventeurs des médicaments si leurs brevets sont toujours en vigueur.

Depuis que la loi a été adoptée, le prix des médicaments brevetés a augmenté en moyenne plus lentement que l'indice des prix à la consommation, a rappelé Wayne Critchley, le directeur général du Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés.

## • LES ACTUALITÉS •

# Triomphe américain sur le front asiatique

Le plan d'élimination des barrières douanières sur les produits électroniques obtient l'appui de l'APEC en dépit des réticences des pays en développement



Jean Chrétien a tenu une conférence de presse à l'issue du Forum de coopération économique Asie-Pacifique.

Les chefs d'État et de gouvernement des pays du forum économique de l'Asie-Pacifique (APEC) ont adopté hier une déclaration commune énonçant les modalités de l'ouverture de leurs marchés au libre-échange dans la région. Intitulée «De la vision à l'action», la déclaration relève que la région est sur le chemin «d'une croissance économique soutenue, d'un emploi renforcé et de la stabilité régionale». Les chefs d'État et de gouvernement des dix-huit pays membres de l'APEC y formulent leur soutien au plan américain d'accord sur l'élimination des barrières douanières pour le commerce des technologies de l'information.

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE ET LA PRESSE CANADIENNE

Subic Bay — La diplomatie américaine a remporté une victoire significative hier au sommet des dix-huit pays du forum de l'Asie-Pacifique (APEC) en emportant un soutien clair à son plan d'ouverture des marchés pour les produits de l'électronique d'ici l'an 2000.

Si le quatrième sommet du forum économique de l'Asie-Pacifique s'est achevé sur des promesses ambitieuses pour l'ouverture des marchés dans la région la plus dynamique du monde, c'est le triomphe de la position américaine sur le dossier des technologies de l'information qui a ravi la vedette dans l'ancienne base navale américaine de Subic Bay. Les chefs d'État et de gouvernement des pays de l'APEC ont lancé «un appel en faveur de la conclusion d'un accord sur les technologies de l'information» qui «éliminera substantiellement les droits de douane d'ici l'an 2000».

Représentant des exportations qui ont totalisé 500 milliards de dollars en 1995 dont 80 % réalisés par des pays de l'APEC selon des évaluations américaines, les technologies de l'information recouvrent

les ordinateurs, logiciels, semi-conducteurs et équipements de télécommunication tels que modems, télécopieurs et autres produits de grande consommation.

Les dirigeants de l'APEC relèvent néanmoins dans leur déclaration une «nécessité de souplesse» au moment où un groupe de travail de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) planche sur le sujet à Genève avant la première réunion ministérielle de l'OMC de Singapour.

Cette conférence prévue du 9 au 13 décembre marquera la naissance officielle de l'OMC qui a succédé au GATT.

La formulation employée dans la déclaration de Subic Bay traduit une volonté de ménager les susceptibilités des pays qui avaient ces derniers jours exprimé des réserves ou même leur opposition au plan américain.

Le premier ministre malais Mahatir Mohamad a souligné que la date de l'an 2000 n'était pas contraignante.

Mais la mention de l'an 2000 représente indéniablement un succès pour les États-Unis qui insistent pour que leurs interlocuteurs de l'APEC s'engagent explicitement sur cette date-but.

Le président Bill Clinton s'est dit «parti-

culièrement satisfait» de ce soutien. «Ces produits sont au XXI<sup>e</sup> siècle que ce que les routes et les chemins de fer étaient au XIX<sup>e</sup> siècle» et sont «au cœur de la force économique de l'Amérique», a-t-il dit dans un discours devant les diplomates américains à Manille réunis à l'ambassade des États-Unis.

«Chaque année, nous vendons pour 100 milliards de dollars de produits liés à la technologie de l'information et ce secteur emploie près de deux millions de personnes aux États-Unis», a poursuivi M. Clinton.

Fort de ce soutien, les États-Unis arriveront en position de force le mois prochain pour la première réunion ministérielle de l'OMC. Washington a déjà le soutien de l'Union européenne, du Canada et du Japon. Mais des pays en développement estiment qu'ils ne sont pas prêts pour résister à l'assaut d'industries en pointe sur ce secteur très porteur.

Les dirigeants de l'APEC ont d'autre part donné leur feu vert à un «Plan pour l'action» rédigé par les ministres du Commerce de la région qui fait la synthèse des promesses individuelles et collectives des pays membres pour l'ouverture progressive de leurs marchés. Certaines mesures commenceront à s'appliquer dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain.

Elles concernent quinze secteurs d'activités tels que l'harmonisation des normes, les politiques de concurrence, les procédures douanières. Au sommet de Bogor (Indonésie), les pays de l'APEC s'étaient mis d'accord sur l'ouverture complète de leurs marchés d'ici l'an 2010 pour les économies industrialisées et 2020 pour les économies en développement.

Le sommet de Subic Bay a aussi été marqué par une rencontre entre le président américain Bill Clinton et son homo-

logue chinois Jiang Zemin à l'issue de laquelle les deux hommes ont annoncé la reprise des échanges de visites au plus haut niveau entre les deux géants. Mais cette entrevue n'a pas permis de faire avancer la candidature de la Chine à l'OMC, Pékin n'ayant pas annoncé d'initiative notable en matière d'accès à son marché.

Les États-Unis demandent des efforts supplémentaires de la Chine avant qu'elle puisse intégrer l'organisation. Le premier ministre japonais Ryutaro Hashimoto a cependant expliqué au chef de l'État chinois que son pays estimait que la Chine devrait se joindre à l'OMC avant le 1<sup>er</sup> juillet prochain, date du retour de Hong-Kong sous souveraineté chinoise.

## Chrétien satisfait

De son côté, le premier ministre canadien, Jean Chrétien, s'est réjoui de l'engagement pris par les pays du Forum de coopération économique Asie-Pacifique en faveur de la réduction des tarifs douaniers pour les technologies de l'information, d'ici l'an 2000 si possible. «Je suis heureux que nous ayons un engagement sérieux concernant les technologies de l'information», a déclaré M. Chrétien en conférence de presse, à l'issue de la réunion annuelle de l'APEC.

«Les hommes d'affaires canadiens sont très impatients de pouvoir profiter, le plus tôt possible, d'un marché [des technologies de l'information] affranchi de tarifs douaniers.»

Bien que communiqué final du sommet de l'APEC fasse mention de «souplesse» dans les négociations futures, cette concession n'a pas diminué l'enthousiasme de M. Chrétien. «C'est bien mieux que de ne pas avoir d'accord du tout», a-t-il dit.

## EN BREF

### Enquête sur la SQ en février

(PC) — La commission d'enquête publique sur les méthodes d'enquête à la Sûreté du Québec (SQ) ne commencera pas ses travaux avant février, a fait savoir hier son président, l'ex-juge Lawrence Poitras, au palais de justice de Montréal. À la suite de l'assermentation de Louise Viau et André Perreault à titre de commissaires, l'ancien juge en chef de la Cour supérieure a par ailleurs indiqué qu'il ne voyait pas d'objection à la présence de caméras durant les travaux. Toutefois, aucune décision à ce sujet n'a encore été prise. Mme Viau est professeur titulaire à la faculté de droit de l'Université de Montréal. Elle a aussi siégé pendant quatre ans au sein du comité d'examen des plaintes de la SQ. Pour sa part, M. Perreault est procureur chef adjoint de la Ville de Montréal. La juge en chef de la Cour supérieure du Québec, Lyse Lemieux, a procédé à l'assermentation des deux commissaires, nommés par le gouvernement du Québec et qui assisteront M<sup>rs</sup> Poitras dans la réalisation du mandat lui ayant été confié le 23 octobre.

### 500 candidats pour un jury

Québec (PC) — Les avocats au procès pour meurtre de deux membres de la bande de motards des Hell's Angel de Trois-Rivières n'ont convoqué pas moins de 500 candidats pour la fonction de juré, hier, au Palais de justice de Québec. Le choix des 12 membres du jury pour le procès de Louis Roy et Sylvain Thiffault se fera en fonction d'un procès qui pourrait durer plusieurs mois et être marqué par le témoignage de délateurs, a-t-on indiqué.

### O. J. Simpson à la barre

Santa Monica, (d'après AP) — L'ancienne vedette de football américain O. J. Simpson a soutenu hier qu'il était sous la douche le soir où sa femme Nicole Simpson-Brown et l'amant de celle-ci étaient assassinés. Mais il n'a pu fournir d'explication sur la présence de sang sur sa main le soir même, alors qu'il partait pour Chicago. Il est donc ainsi revenu sur une déclaration faite à la police, dans laquelle il expliquait ce sang sur sa main par la réouverture d'une vieille blessure. Jugé pour le meurtre de sa femme et de l'amant de celle-ci, Ronald Goldman, O. J. Simpson avait été acquitté au pénal fin 1995. Il est actuellement jugé au civil, les familles des victimes tentant d'obtenir des dommages et intérêts. Assez abattu pendant l'audience, O. J. Simpson a néanmoins soutenu son alibi, très attaqué par l'avocat du père de Ronald Goldman, Me Petrocelli. Ce dernier a noté que Simpson avait passé plusieurs coups de téléphone au cours de cette soirée. Il a demandé à l'accusé s'il avait téléphoné depuis sa voiture ou à l'extérieur: à l'extérieur, a répondu Simpson, contredisant ainsi ses propres déclarations faites à la police après le crime.

**DERNIÈRE CHANCE POUR PROFITER DU BONI DE 0,75 %!**  
**APRÈS LE 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 1996, IL SERA TROP TARD!**

Placements Québec offre deux types d'Obligations à terme du Québec (OTQ), garanties par le gouvernement du Québec sans limite de capital.

Jusqu'à **10%**  
G A R A N T I

#### OTQ à taux progressif

- Taux progressif garanti jusqu'à l'échéance
- Rachetables chaque année

#### OTQ à taux fixe

- Choix d'échéance de un à dix ans
- Revenus d'intérêt constants et élevés dès la première année

#### OTQ à taux progressif\*\*

1 <sup>re</sup> année	2 <sup>e</sup> année	3 <sup>e</sup> année	4 <sup>e</sup> année	5 <sup>e</sup> année	6 <sup>e</sup> année	7 <sup>e</sup> année	8 <sup>e</sup> année	9 <sup>e</sup> année	10 <sup>e</sup> année
3,00	3,75	4,50	5,00	5,50	6,00	7,00	8,00	9,00	10,00
3,75	Taux de la 1 <sup>re</sup> année incluant le boni d'intérêt de 0,75%								

#### OTQ à taux fixe avec échéance de\*\*:

1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
3,00	3,50	4,25	4,75	5,10	5,40	5,75	6,00	6,15	6,30
3,75	4,25	5,00	5,50	5,85	6,15	6,50	6,75	6,90	7,05
Taux de la 1 <sup>re</sup> année incluant le boni d'intérêt de 0,75%									

Pour acheter vos OTQ, appelez Placements Québec ou rendez-vous dans une institution financière, chez un courtier en valeurs mobilières ou un intermédiaire en assurance. Dépliants disponibles dans les bureaux de Communication-Québec.

Vous voulez profiter du boni de 0,75%? Achetez vos OTQ en appelant Placements Québec avant le 1<sup>er</sup> décembre 1996 du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h et le samedi de 9 h à 17 h.

TÉLÉPHONEZ À PLACEMENTS QUÉBEC avant le 1<sup>er</sup> décembre 1996

**BONI D'INTÉRÊT DE 0,75%**  
LA PREMIÈRE ANNÉE\*

\* Le ministre des Finances peut mettre fin à cette offre en tout temps.  
\*\* Taux offerts sur la base de versements annuels d'intérêts.  
IMPORTANT: le ministre des Finances peut modifier les taux offerts en tout temps.

**1 800 463-5229**

LES OBLIGATIONS À TERME DU QUÉBEC

Québec

PLACEMENTS QUÉBEC

Notre intérêt à tous

<http://www.placementsqc.gouv.qc.ca>

# LE DEVOIR

# POLITIQUE

## La hausse du nombre d'enfants pauvres choque Dingwall

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Le ministre fédéral de la Santé, David Dingwall, a dit trouver choquante la hausse, constatée entre 1989 et 1994, de 66 % du nombre de familles avec enfants qui dépendent de l'aide sociale.

Ainsi en 1994, 1,4 million d'enfants (un sur cinq) de moins de 18 ans vivaient dans des familles dont le revenu était sous le seuil de la pauvreté tel qu'établi par Statistique Canada.

Afin de mieux aider les enfants dans la pauvreté, des fonctionnaires fédéraux et des provinces vont amorcer cette semaine des discussions pour élaborer des mesures fiscales qui soulageraient le fardeau de ces familles, a indiqué M. Dingwall, hier, lors d'un colloque sur la santé.

Le ministre a rappelé son enfance en Nouvelle-Écosse, où il a grandi dans le sous-sol d'une école où son père était concierge.

«Pendant 22 ans, j'ai vu ma mère s'escrier pour que la famille puisse joindre les deux bouts. J'ai aussi vu des enfants manquer de tout, depuis les espadrilles aux bottes en passant par le repas de midi.»

Sa mère, a raconté M. Dingwall, ré-

pétait que «ceux qui en ont les moyens devraient aider les autres. Elle était une femme simple mais le sens de ses paroles était pourtant bien clair, nous avons tous une responsabilité, celle de nous entraider».

La pauvreté qui touche les enfants pourrait être un thème important de la prochaine campagne électorale. Car parmi les pays industrialisés, le Canada a le pire taux de pauvreté chez les enfants, après celui observé aux États-Unis. «Il faut une famille pour élever des enfants, il faut aussi tout un pays pour appuyer les familles», a lancé M. Dingwall, très applaudi.

David Dingwall a rappelé ces quelques statistiques: en 1976, un parent célibataire avec un enfant devait travailler 41 heures par semaine au salaire minimum pour se maintenir au niveau du seuil de pauvreté.

Or, en 1993, une mère ou un père seul devait travailler 73 heures dans ces conditions pour en arriver au même point, a-t-il indiqué.

«Il est absolument essentiel que nous créions une nouvelle alliance pour les enfants, impliquant les gouvernements, les communautés, les entreprises et les organisations non-gouvernementales», a affirmé M. Dingwall.

La lutte contre le travail au noir

## Le Revenu veut vérifier les listes des pourboires

PRESSE CANADIENNE

Québec — Dans le cadre de la lutte contre le travail au noir, le ministre du Revenu vient de faire parvenir une lettre à 52 000 employeurs de la restauration qui embauchent des travailleurs à pourboire.

La lettre vise à obtenir de ces employeurs la liste des pourboires qui leur ont été déclarés par les employés.

Le ministère pourra ainsi comparer cette liste avec celle des pourboires qui ont été déclarés au fisc. Officiellement, la vérification vise à savoir si les employeurs ont correctement inscrit sur les formulaires les pourboires que, depuis 1982, les employés sont censés leur déclarer.

En effet, certains employeurs comprennent mal le système et omettent d'inscrire sur les relevés pertinents les revenus de leurs employés provenant de pourboires, ce qui a pour conséquence qu'en fin d'année, certains serveurs de bars ou de restaurants se retrouvent avec des montants élevés d'impôt à rembourser.

Mais tout en vérifiant si les formulaires ont été remplis selon les directives, le ministère en profitera pour vérifier si tous les employés ont bel et bien déclaré tous leurs revenus, croit le député libéral de Nelligan (Ouest de Montréal), Russell Williams.

Selon le député Williams, «le gouvernement avait promis de ne pas faire de chasse aux sorcières en luttant contre le travail au noir».

Or au lieu de procéder à des vérifications uniquement lorsqu'il y a des raisons de croire que de la fraude a été commise, le ministère du Revenu balaye systématiquement partout et «considère tout le monde comme des fraudeurs potentiels», a déploré le député Williams.

«Personne n'est pour l'évasion fiscale mais le fisc doit agir de façon responsable», croit le député de Nelligan.

Rappelons que le gouvernement a lancé il y a deux mois une vaste campagne contre l'économie au noir. Un des volets de cette campagne consiste à récupérer l'impôt qui n'a pas été payé sur les pourboires touchés par les serveurs dans les bars ou les restaurants.

Déjudiciarisation de la CSST

## Des audiences publiques réclamées

Le Barreau, la CSN, le Parti libéral, dénoncent le maintien du paritarisme au sein de la nouvelle Commission des lésions professionnelles

Le ministre du Travail, Matthias Rioux, espérait faire adopter sa réforme de la CSST, déjudiciarisation et tarification, avant Noël, mais la grogne monte de partout au sujet de la future Commission des lésions professionnelles. On voit dans l'idée d'un tribunal d'appel paritaire, patrons et syndicats, un sérieux accroc à l'indépendance de la justice. On souhaite en parler ouvertement, mais le ministre veut-il écouter?

MARIO CLOUTIER  
DE NOTRE BUREAU  
DE QUÉBEC

Le Barreau, la CSN, le Parti libéral, plusieurs avocats ainsi que des regroupements représentant des accidentés du travail réclament une commission parlementaire élargie pour étudier le processus de déjudiciarisation de la CSST (Commission de la santé et de la sécurité du travail) inclus dans le projet de loi 79, présenté il y a dix jours. Ces intervenants dénoncent surtout le paritarisme qui serait conservé au sein de la nouvelle Commission des lésions professionnelles (CLP), le tribunal d'appel décisiif remplaçant les BRP (bureaux de révision paritaires) et la CALP (Commission d'appel en matière de lésions professionnelles).

Le critique libéral dans le domaine du travail, Jean-Pierre Gobé, soutient que le but de la réforme de la CSST, projets de loi 74 et 79, tel que présenté par le ministre du Travail Matthias Rioux, «n'est malheureusement pas d'améliorer le sort des accidentés. On fait des compressions dans le but de baisser les cotisations des patrons».

A la CSN, on prétend que le principal facteur de judiciarisation du processus d'examen des cas à la CSST demeure les BEM (bureaux

d'évaluation médicale), qui sont touchés par la réforme Rioux. La centrale syndicale regrette toujours le fait que l'actuelle CALP ou la future CLP ne fassent pas partie du Tribunal administratif du Québec qui sera fondé par la loi 130 sur la justice administrative.

«On veut un tribunal indépendant, affirme le vice-président de la CSN, Marc Laviolette, parce qu'on ne doit pas reproduire dans le processus décisionnel les conditions du litige. Plutôt qu'un tribunal à trois ou à quatre, on devrait avoir un tribunal unique avec recours à un médecin consultant qui ne serait pas juge et partie. À la CSN, on considère qu'on n'a pas besoin d'asseoir nos sénateurs à un nouveau tribunal paritaire qui va coûter huit millions de plus par année.»

Le ministre Rioux avait annoncé il y a dix jours que les modifications apportées aux lois régies par la CSST représentaient des économies de 35 millions au gouvernement. La déjudiciarisation de la CSST, par ailleurs, permettrait de réduire les délais d'attente des accidentés de 3 ans à 12 mois.

«C'est faux, pense Marc Bellemare, un avocat de Québec spécialisé dans ce domaine. Les débats risquent d'être interminables en présence de représen-



Matthias Rioux

tants patronaux et syndicaux. Ils régleront leur compte sur le dos des accidentés qui auraient droit, je pense, à une meilleure justice. De plus, le gouvernement pourrait épargner plus de quatre millions annuellement si la Commission n'était pas paritaire.»

Selon des documents officiels, la CSST verse chaque année des honoraires de deux millions aux représentants patronaux, et l'équivalent aux représentants syndicaux, qui participent en ce moment aux travaux des BRP. On prévoit que ces sommes augmenteront à la CLP en raison d'auditions plus longues. En outre, les membres des BRP reçoivent présentement 300 \$ par journée d'audition et ce tarif n'a pas été indexé depuis plus de cinq ans.

Dans une lettre envoyée au ministre du Travail, Matthias Rioux, et au premier ministre Lucien Bouchard, la semaine dernière, le président d'un comité ad hoc du Barreau sur la CSST, Denis Blouin, indiquait

qu'il n'existait aucune garantie quant aux règles de justice naturelle avec l'instauration de la CLP.

«Notre comité, je vous le rappelle, est composé de membres des deux orientations, patronale ou syndicale. En tout temps, nous avons considéré que l'instauration du paritarisme constituait l'écueil principal à assurer une justice administrative saine et cohérente avec les principes de droits fondamentaux.»

Les opposants du paritarisme reprochent à ce principe son caractère impartial. Le Conseil du patronat, par exemple, évalue et classe ses représentants patronaux siégeant actuellement aux bureaux de révision. Les critères d'évaluation portent sur le comportement général, la qualité ou l'absence de dissidence et la cote d'évaluation comporte même une option «à rayer de la liste» à l'égard du représentant.

Selon Marc Laviolette, le Conseil du patronat du Québec pourra, à travers son réseau au Québec, contrôler la future Commission des lésions professionnelles. «Quand le ministre dit que la CLP fait consensus auprès des patrons et des syndicats, c'est faux, puisque les représentants de la CSN au conseil d'administration de la CSST se sont dissociés de l'idée de cette nouvelle instance.»

«Et il ne faut pas oublier, ajoute Marc Bellemare, que la CLP deviendrait la seule et dernière instance d'appel pour les accidentés du travail. Actuellement, plus du tiers (36,8 %) des demandes d'appel sont accueillies par le tribunal indépendant qui est la CALP. Vers qui se tourneraient ces travailleurs si un tel tribunal administratif disparaissait?»

## Les libéraux réclament le congédiement d'un haut fonctionnaire

L'homme fut impliqué dans un attentat terroriste lorsqu'il avait 16 ans

MARIE TISON  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le critique libéral en matière de justice Thomas Mulcair trouve inacceptable que le gouvernement péquiste ait nommé à un poste de haut fonctionnaire quelqu'un impliqué dans un attentat terroriste du FLQ alors qu'il était mineur.

L'attentat, perpétré le 5 mai 1967 dans l'usine de chaussures La Grenade, avait causé la mort d'une femme de 64 ans et avait blessé plusieurs autres employés, dont une femme enceinte.

Dans son édition d'hier, le quotidien *The Gazette* a indiqué qu'en novembre 1968, le haut fonctionnaire avait déclaré être allé porter la bombe dans le bureau de l'usine, alors qu'il était âgé de 17 ans.

Le haut fonctionnaire avait fait cette déclaration à la Cour du banc de la Reine alors qu'il témoignait au procès d'un suspect dans cet attentat.

Selon *The Gazette*, cette personne

a été nommée à la haute fonction publique en 1994.

Le député Mulcair s'est demandé comment une personne avec un tel passé pouvait assumer une des plus hautes fonctions de l'État.

«J'aimerais savoir qui, autour de la table du Conseil des ministres, était au courant», a-t-il lancé au cours d'un entretien téléphonique.

M. Mulcair a spécifié qu'il ne voulait pas nier le droit du haut fonctionnaire à gagner sa vie, mais qu'il fallait tenir compte de la faute commise et du genre de poste qu'il détenait maintenant.

Il a fait valoir qu'il s'agissait d'un poste qui demandait une certaine probité, et non pas d'une «quelconque jobine».

«Nous ne sommes pas en train de parler d'une bêtise d'enfance, d'une blague d'adolescent, a-t-il déclaré. Nous parlons de la mort d'un être humain.»

Harel

Appelée à commenter l'information, hier à Montréal, la ministre d'État de l'Emploi et de la Solidarité, Louise Harel, trouve «tout simplement abject de rappeler des événements survenus il y a 30 ans».

«Il avait 16 ans. Il est maintenant un bon citoyen», a-t-elle commenté.

La ministre s'en est prise au quotidien *The Gazette* pour avoir déterré cette histoire. «C'est inqualifiable, inacceptable», a-t-elle dit.

Au bureau du ministre d'État à la métropole, Serge Ménard, ministre où travaille le haut fonctionnaire, le porte-parole, Simon Lacroix, s'est limité à indiquer

que les «les implications juridiques, puisqu'il s'agit de divulgation d'informations touchant un mineur» seraient examinées.

Dans son article, hier, le quotidien *The Gazette* a nommé le haut fonctionnaire en question.

Dossiers publics

M. Mulcair a cependant affirmé qu'il ne s'agissait pas d'un problème, parce que le journal n'avait fait que reprendre ce qui avait été mis dans des dossiers publics après que le jeune homme eut eu 18 ans.

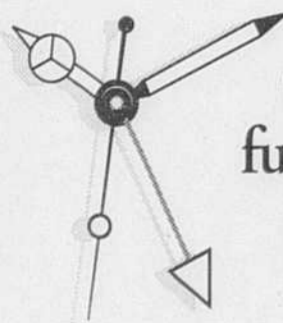
C'est la deuxième fois que les libéraux dénoncent la nomination d'une personne impliquée dans des actes du FLQ.

Il y a deux semaines, ils ont révélé que le gouvernement péquiste avait nommé un ancien felquiste, Me Richard Therrien, au poste de juge à la chambre criminelle et pénal de la cour du Québec, à Longueuil.

En 1971, M. Therrien avait plaidé coupable à une accusation de complicité après le fait pour l'enlèvement et le meurtre de Pierre Laporte.

M. Mulcair a soutenu qu'il ne fallait pas voir là une chasse aux sorcières.

«Il s'agit de savoir comment un gouvernement, qui est censé représenter l'intérêt du public, a pu nommer quelqu'un qui a causé la mort d'une personne, a-t-il déclaré. C'est ça qui est en cause.»



Consultez deux fuseaux horaires en un coup d'oeil.

Afin de répondre aux besoins des gens qui voyagent ou travaillent dans des conditions extrêmes, Rolex a créé la GMT-Master et Explorer II, toutes deux comprenant une aiguille supplémentaire afin de consulter deux fuseaux horaires simultanément. En outre, le modèle GMT-Master a été conçu avec une lunette tournante facilitant la lecture des deux fuseaux horaires.



OYSTER PERPETUAL GMT-MASTER II

ROLEX

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie  
**Gambard**  
Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

## Manning déniche un candidat québécois

Un avocat de Québec a décidé de se présenter sous la bannière réformiste dans le bastion bloquiste de Louis-Hébert

JULES RICHER  
PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Un avocat de Québec, Gilles Saint-Laurent, a décidé, hier, de briser la glace réformiste: il est le premier Québécois à annoncer son intention de briguer les suffrages sous la bannière du parti politique lors des prochaines élections fédérales.

Il se présentera dans la circonscription de Louis-Hébert, un bastion blo-

quiste de la région de Québec, et, dorénavant, il sera aussi le porte-parole officiel du Parti réformiste au Québec.

Son but: faire connaître le programme de la formation aux Québécois, une façon assurée d'obtenir des votes, croit-il. «C'est difficile pour les gens de voter pour un parti politique alors que son programme n'est pas suffisamment connu», a-t-il dit en conférence de presse.

«Il représente le seul programme politique, a-t-il ajouté, qui va permettre de construire un nouveau Canada à l'intérieur duquel tous les Canadiens, y compris bien sûr tous les Québécois, vont se sentir à l'aise.»

Une fois la philosophie réformiste connue, les Québécois ne pourront qu'appuyer ses représentants, a-t-il avancé.

Les positions de son parti, à son avis, vont au-delà de la polarisation actuelle au Québec. Elles constituent la solution de choix pour les fédéralistes insatisfaits des libéraux et du statu quo de M. Chrétien ainsi que pour les souverainistes mous qui ne sont pas d'accord avec le programme du Bloc québécois.

Selon lui, les Québécois approuvent les idées de son parti sur la société distincte et le bilinguisme. Comme les réformistes, ceux-ci seraient la société distincte, préférant l'égalité de toutes les provinces, et, comme eux aussi, ils estimeront que le bilinguisme est strictement l'af-

faire des provinces.

Présent aux côtés de M. Saint-Laurent, le chef réformiste Preston Manning a indiqué que son parti conservait toujours l'objectif, annoncé lors du congrès de juin dernier, de faire élire six députés au Québec.

Interrogé au sujet de son passé politique, M. Saint-Laurent a affirmé n'avoir jamais milité dans une formation et qu'il a voté «non aux différents référendums» au Québec. Cependant, il pourrait s'être laissé tenter, dans le passé lointain, par le Parti québécois. «En 1970 ou 1972, il est possible que j'ai été tenté de prendre une carte de membre du parti de René Lévesque, mais je ne me souviens vraiment pas si j'ai signé une carte de membre ou pas à ce moment-là», a-t-il dit.

Outre ses occupations d'avocat, il est aussi chargé de cours à l'université Laval. Avant d'étudier et de pratiquer le droit, il a été professeur d'histoire et d'économie à la Commission scolaire régionale de Tilly, de 1968 à 1981.

**EXPOSITION DE TIMBRES**  
Millions de timbres, enveloppes, cartes postales et souvenirs offerts par près de 60 détaillants.  
29, 30 NOVEMBRE ET 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE  
PLACE BONAVENTURE DE MONTRÉAL  
Heures: vend. 11h à 20h; sam. de 10h à 18h; dim. de 10h à 17h  
**ADMISSION GRATUITE**  
PRIX DE PARTICIPATION POUR LES JEUNES  
Tirages GRATUITS aux heures!

# FIDO ARRIVE EN VILLE



Depuis l'été, son nom était dans l'air. Le voilà maintenant sur la terre ferme, n'attendant qu'un signal pour quadriller les rues de Montréal. Fido, la nouvelle génération de communications sans fil, le seul et unique réseau SCP au Canada, est bel et bien prêt à vous suivre dans vos marches et vos démarches.

Grâce à la technologie numérique des SCP, la moins coûteuse et la plus efficace des technologies du sans fil, Fido se révèle nettement plus abordable à l'utilisation que le cellulaire. En un mot, Fido se détache de la meute, rendant l'univers des communications mobiles vraiment accessible à tous.

Fidèle au poste, Fido vous confère le plein contrôle de vos communications. Aussi précis que la souris de votre ordinateur, Fido vous donne accès à un menu de services novateurs et simples d'utilisation: Afficheur, Messagerie vocale personnelle, Messagerie texte, Messagerie fax, et ce n'est qu'un début.

## FIDO A UNE PUCE

Fido n'est pas bêtement un cellulaire amélioré. Fido a une puce, et il est le seul à en posséder une. Aussi personnalisé qu'une carte bancaire, ce micro-processeur intégré identifie instantanément son maître et le protège contre la fraude et le piratage. De plus, la technologie évoluée du réseau Fido place toutes vos communications sous le sceau de la plus haute confidentialité. Avec Fido, pas de discussion: c'est vous le maître!



**À Montréal  
dès le 29 novembre  
925-FIDO**



**C'EST VOUS  
LE MAÎTRE.**

## É D I T O R I A L

## Une décolonisation intérieure

Lise Bissonnette

Les énormes investissements publics inscrits à la clé du rapport Erasmus-Dussault, rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones, ne sont rien en comparaison de la révolution politique et sociale que les commissaires viennent de proposer au Canada. D'où la tentation, déjà partout gagnante cinq jours après le dépôt de l'immense étude, de se refuser au bouleversement en s'abritant sous le signe de piastre.

Ce que la Commission réclame, c'est d'abord et avant tout une révolution des esprits, la plus ardue. Le Canada — qui comprend certes ici le Québec — s'est toujours enorgueilli de ne pas avoir de « passé colonial », en plus de se vanter de son présent tolérant, fait de qualité de vie et de douceur des mœurs. Or l'histoire que contiennent les cinq volumes du rapport est dans l'ensemble celle d'un colonialisme intérieur qui fut d'une rare brutalité et qui l'est encore, à une époque qui devrait en avoir fini avec le racisme et l'exploitation. Les Nations unies ont beau décerner au Canada la palme du bonheur sur terre, il reste que tous les indicateurs sociaux, quand on les applique aux seules nations autochtones parmi nous, dévalent vers le bas, sont ceux d'un tiers-monde au milieu de l'abondance. De la scolarisation à la santé en passant l'emploi, la règle est le sous-développement, d'un océan à l'autre. « Les autochtones sont 90 fois plus susceptibles que les autres Canadiens d'être sans eau courante, écrit les commissaires. Dans les réserves, plus de 10 000 foyers n'ont pas de plomberie intérieure. » Comment lire cela, parmi des centaines d'autres ignominies, dans un des endroits les plus confortables de la planète, et continuer à accepter les médailles?

Tout en étalant crûment ces réalités, la Commission Erasmus-Dussault ne cherche pas à susciter la compassion mais plutôt à éveiller l'esprit de justice. Elle ne suggère pas aux Canadiens de s'imposer une coûteuse corvée pour venir en aide à des sinistrés, elle leur demande de s'imposer un important investissement pour en finir avec la dépendance, et de convenir d'une « réingénierie » de leurs institutions pour en finir avec la domination. Véritable décolonisation intérieure, le processus serait bien plus complexe, en cette fin de XX<sup>e</sup> siècle, que les décolonisations africaines qui en ont marqué le début. Ici, le colon ne remballerait pas ses affaires pour rentrer chez lui en laissant le colonisé à sa misère ou en continuant à l'exploiter de loin. Il accepterait plutôt de « réédifier les nations » affaiblies et dispersées, de refaire son système politique pour les accommoder, et de partager avec elles ses ressources et son territoire. Il n'y a pas d'exemple de remodelage pareil d'un pays d'économie avancée, en faveur d'une minorité qui ne représente même pas 3 % de sa population, et qui ne peut exercer un rapport de forces que très limité.

Le problème, ce n'est donc pas l'effort financier qui serait exigé des gouvernements, et que la Commission évalue à environ 30 milliards répartis sur une vingtaine d'années pour assurer des conditions de vie décente aux populations autochtones, se donner les moyens de régler les revendications territoriales, investir dans le développement économique qui se substituerait aux subventions directes, créer les institutions sociales et éducatives indispensables au progrès et former ceux qui en assureraient le fonctionnement. Il se peut bien que le pire de l'austérité budgétaire soit passé quand les plus importants investissements seront requis, peu après l'an 2000 selon le plan de route que suggère la Commission. Il s'agit plutôt de savoir si le Canada accepte le modèle global de développement que propose le rapport, « l'égalité dans la différence » qui va certainement à contre-courant de la pensée politique dominante au sein de la fédération canadienne.

La Commission n'a pas osé recommander de changements constitutionnels, bien qu'elle en souhaite, mais elle n'en demande pas moins une reconnaissance formelle de la « nouvelle relation » avec les nations autochtones, qui serait contenue dans une sorte de « proclamation royale » ayant valeur de celle de 1763, et accompagnée de lois aux effets étendus, concrets, engageants: une loi pour créer un troisième ordre de gouvernement qui partage « la souveraineté du Canada dans son ensemble », une loi pour exécuter ou établir des traités « de nation à nation », une loi pour établir un Tribunal des traités, une loi créant un Parlement autochtone consultatif devant mener un jour à une Chambre des premiers peuples détenant en matières autochtones des pouvoirs semblables à ceux du Sénat, un accord cadre pancanadien qui engagerait la participation des provinces à la définition et aux actions de redressement.

Ces mesures, et bien d'autres du même genre, supposent toutes que le Canada renonce à la conception qu'il se fait de la citoyenneté, égalité formelle entre individus qui ne laisse aucune place à la reconnaissance de « nations » relativement autonomes en son sein. C'est une chose de reconnaître symboliquement les « droits ancestraux » des autochtones canadiens comme l'a fait la Constitution de 1982 et d'accepter, ici et là, de négocier des revendications territoriales découlant des anciens traités et de ce fait reconnues par les tribunaux. C'en est une autre

de donner des droits « nationaux » à ceux qui n'en ont plus ou pas — comme les Métis ou les Indiens non inscrits — et de faire du Canada une fédération de « peuples » là où on ne cesse de prétendre qu'il n'y en a qu'un, et là où le gouvernement central a même de la difficulté à tolérer la notion de « provinces ». La conception du Canada qui a fait échec aux revendications historiques du peuple québécois ne va pas se transformer d'un seul coup pour accommoder les peuples autochtones, du seul fait que les Canadiens sont théoriquement plus sympathiques à leur sort qu'à celui des Québécois.

L'impasse est la même, et elle semble solide. Elle pourrait l'être d'autant plus que le modèle économique de développement que propose la Commission, fondé sur la coopération et une forte propriété publique des ressources, va aussi à contre-courant de la religion du marché où le Canada s'inscrit désormais de façon quasiment aussi doctrinaire que son puissant voisin, une difficulté supplémentaire que la Commission a peu évoquée.

Entre le modèle assimilateur qui a donné les résultats ignominieux que l'on sait, et la réédification pleine et entière de nations, la Commission n'explore pas de modèle mitoyen et se gausse même des critiques inquiètes de ce que le Canada s'engagerait dans une autre forme de « développement séparé », qui serait généreux après avoir été mesquin. Ceux qui en évoquent le spectre le font pour « donner bonne figure à leurs préjugés », décrétait le discours de présentation du rapport. Le danger est pourtant réel comme tendent à le démontrer d'un chapitre à

l'autre l'abondance de références qui exaltent la culture autochtone comme une sorte de fibre naturelle parmi les artificielles, branchée directement sur le « Créateur », porteuse de valeurs communautaires et de traditions de partage qui échappent à d'autres et que ces peuples auraient mission de conserver. Outre qu'on frôle ici la conscription morale d'individus qui doivent se sentir libres d'adhérer ou non à une tradition, l'autonomie, par moments, devient presque une autarcie. « Aucune intervention de l'extérieur », écrit-on par exemple, « si importante et si bien intentionnée soit-elle, n'aidera les autochtones à parvenir à un mieux-être. » Et quoi qu'on ait partout tenté de ne pas consacrer une citoyenneté fondée sur l'appartenance raciale, nombre de propositions institutionnelles y ramènent inévitablement, ne serait-ce que pour décider du droit des uns et des autres à la prestation de services.

Tout en rejetant la « correction politique » qui mène à quelques excès, on ne peut repousser le choix de société que pose cet extraordinaire document. Le premier ministre du Canada, qui déteste toute grande réforme et qui a présidé avec son parti à la formation et à la consolidation de la conception d'un Canada sans « statuts particuliers », a reçu avec tiédeur le rapport Erasmus-Dussault et décrété que les efforts du gouvernement allaient déjà dans la bonne direction. On se prend à penser, devant l'audace et la vision qui se dégagent de propositions qui méritent meilleur sort et sérieuse discussion, que d'autres instances devraient prendre la relève.

Malgré la brouille que le reste du Canada croit voir et affirme souvent entre le gouvernement québécois et les Premières Nations, par exemple, le rapport donne ici et là nombre de preuves que le Québec est déjà assez approvoisé à ses principales pistes, aux voies de l'autonomie gouvernementale, ou du développement économique fondé sur l'entrepreneuriat autochtone, ou de la revalorisation des activités traditionnelles des communautés nordiques. Pourquoi ne pas tirer parti des recherches de la Commission et examiner ses modèles pour la cohabitation au Québec même? Les débats et les événements des dernières années ont démontré à l'envi que la réforme et la réconciliation ont un caractère incontournables, toutes les références sont utiles.

D'où la honte, littéralement, que suscite la réaction du Bloc québécois au rapport Erasmus-Dussault, ce communiqué de quatre paragraphes où la paresse intellectuelle le disputait jeudi dernier à une mesquinerie que n'a même pas atteinte le Reform Party. Tout ça coûte trop cher, nous dit-on, et porte ombrage aux compétences des provinces. Trouville du siècle. Il est bien évident que la reconnaissance d'une forme d'autonomie gouvernementale pose un problème constitutionnel aux deux autres ordres de gouvernement, comme elle en poserait à un Québec souverain. Repousser d'un trait, sans autre examen, l'énorme travail de réconciliation non seulement politique mais sociale, culturelle, économique, que représente en soi ce rapport, c'est aussi rejeter du revers de la main sa réflexion fondamentale sur la justice. Le gouvernement du Québec, qui n'a pas encore réagi et qui prend sagement le temps d'étudier, ferait bien de commencer par se dissocier des esprits bornés qui se prétendent sa famille à Ottawa.

## Le rapport

## Erasmus-Dussault

## propose

## l'équivalent

## d'une révolution

## politique

## et sociale.

## La réaction

## du Bloc

## québécois est une

## honte et un déni

## de l'esprit

## de justice.



## La face cachée d'une culture mal comprise

On constate plusieurs paradoxes dans l'attitude des États-Unis envers l'Afrique. Comme l'a montré la réticence américaine envers une initiative au Zaïre, il y a un manque d'intérêt profond chez la majorité des gens. Trois revues spécialisées sur l'Afrique ont disparu, et la fin de l'apartheid en Afrique du Sud a fait diminuer l'intérêt pour les problèmes de ce continent. Mais dans la minorité afro-américaine, la réaction est plus complexe.

Chez certains intellectuels, on remarque une croissance de l'afrocentrisme, une thèse selon laquelle la vraie histoire de l'Afrique a été supprimée par les Européens. Cléopâtre et Socrate étaient des Noirs et Platon avait appris ses principes philosophiques en Égypte.

Pendant plusieurs années, ces théories ont été développées sans contestation mais récemment, une spécialiste de l'histoire classique, Mary Lefkowitz, a démenti ces prétentions dans son livre *Not Out of Africa: How Afrocentrism Became an Excuse to Teach Myth as History*. Il s'agit d'un exposé assez désolant d'une série de mythes romantiques créés ou utilisés pour bâtir un complot que les spécialistes de l'histoire classique grecque n'ont pas voulu contredire par peur d'être accusés de racisme.

« Certains de mes collègues ont prétendu que le fait d'enseigner que Cléopâtre est Noire ne peut faire de mal, particulièrement si cela peut aider à inculquer de la fierté à des étudiants qui ont été malmenés par la société majoritaire. Ce n'est après tout qu'un

« mythe », écrit le professeur Lefkowitz. Le problème, c'est qu'un étudiant croyant en la vérité historique d'un tel mythe serait réticent à le discuter, ou incapable de comprendre l'évidence du contraire. »

Dans son livre *The Twilight of Common Dreams: Why America is Wracked by Culture Wars*, le professeur Todd Gitlin cite l'argumentation de Molefi Kete Asante de l'Université Temple, voulant que si les Grecs ont fait de grandes choses, c'est parce qu'ils étaient vraiment des Africains. « Cela pose un problème que le Dr Asante ne semble pas avoir reconnu », écrit le professeur Gitlin. Si Platon était Noir, pourquoi ne pas le lire? Mais si les afrocentristes embrassent une Afrique imaginaire, ils montrent moins d'intérêt pour la richesse et la complexité de l'Afrique véritable, réelle.

Un aperçu de l'une de ces cultures fascinantes est présenté à Washington au Musée Smithsonian, à la National Gallery of African Art. L'exposition *Memory: Luba Art and the Making of History* (jusqu'au 23 février 1997) montre une image provocatrice d'une culture au-delà de son folklore, et pose des questions sérieuses et importantes sur les relations entre les objets, la mémoire et la reconstruction perpétuelle de l'histoire.

Les Lubas, qui habitent le sud-est du Zaïre, créent des tableaux visuels pour stimuler le souvenir des événements historiques. Ces objets, qui prennent la forme d'une tortue, sont en même temps des objets d'art — et il faut lire les textes car chaque déco-

ration représente un événement ou un personnage historique dans la mémoire collective du peuple luba. En analysant la complexité intellectuelle de cette tradition orale et visuelle, on se demande si, en effet, les Lubas n'ont pas créé une autre forme d'écriture.

Mais l'exposition reflète aussi, inévitablement, l'aspect sombre de l'histoire de l'Afrique: les guerres coloniales et le commerce d'esclaves. L'une des collections est le fruit de la campagne de Fernand Miot, qui a participé à la quatrième expédition de la société antiesclavagiste belge en 1893. M. Miot et ses camarades ont attaqué le village d'un commerçant d'esclaves, le chef Kalumbi, et ils ont saisi son trésor d'objets d'art.

Sur le plan métaphorique, les afrocentristes ont raison: les Africains ont été spoliés, et leur histoire a été évacuée. Mais cela ne veut pas dire que les racines de la philosophie grecque soient africaines. Ce sont les traumatismes de l'esclavage et du colonialisme qui ont rompu le lien des Afro-Américains avec leur passé historique.

Ce n'est pas en inventant une parenté artificielle avec les philosophes grecs que les Afro-Américains vont se rebâtir une identité historique propre.

C'est plutôt en comprenant la vitalité et la réalité des vraies cultures africaines, comme celle des Lubas.

Cette exposition montre la face souvent cachée d'une culture mal comprise. Elle suscite en même temps des questions importantes sur la nature même de l'histoire et la mémoire collective. Ce sont des questions autrement plus intéressantes que de savoir si Cléopâtre était Noire.

## À PROPOS

## ... de la réalité virtuelle

La réalité virtuelle est promise à de nombreuses applications, en particulier industrielles. Son principal attrait: la possibilité de faire du prototypage virtuel, ce qui favorise les échanges entre les divers spécialistes durant toutes les étapes du cycle de conception du nouveau produit, élimine la nécessité de construire des prototypes matériels coûteux, permet plus d'itérations dans le cycle de conception et réduit le temps de mise en marché.

L'exemple le plus connu de ces applications industrielles est celui du Boeing 777, pour lequel les ingénieurs ont procédé aux vérifications d'assemblage des pièces sur un prototype entièrement virtuel, alors qu'ils devaient jadis construire plusieurs prototypes grandeur nature pour accomplir cette tâche! D'autres applications dans le domaine du marketing permettent à des clients potentiels de visiter l'avion avant que celui-ci ne soit construit afin d'en apprécier les caractéristiques ou de choisir entre plusieurs options d'aménagement intérieur. Du côté de la machine lourde et de l'automobile, Caterpillar mène un projet de

simulateur générique qui permet aux ingénieurs d'essayer différentes configurations du poste de contrôle d'un chargeur afin d'en déduire celle qui offre le plus grand champ de vision au conducteur pour toutes les positions de la benne. General Motors, pour sa part, travaille sur un simulateur qui permettra d'effectuer des études ergonomiques de l'aménagement intérieur du tableau de bord de ses véhicules. Toutes ces applications sont encore à une étape de recherche plus ou moins avancée, mais elles démontrent un intérêt certain de la part des grandes industries qui ont été à l'origine de plusieurs innovations.

Alors que dans l'industrie du jeu, l'intérêt pour la technologie de la réalité virtuelle provient principalement des possibilités quasi infinies de réaliser du fantastique, c'est son potentiel économique qui attire le plus les grandes industries de l'aérospatiale, de l'automobile et des contrôles de procédés!

Guy Langlois, in *Interface*, revue de l'ACFAS, décembre 1996.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAFON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

P A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

Les patients dans le réseau de la santé

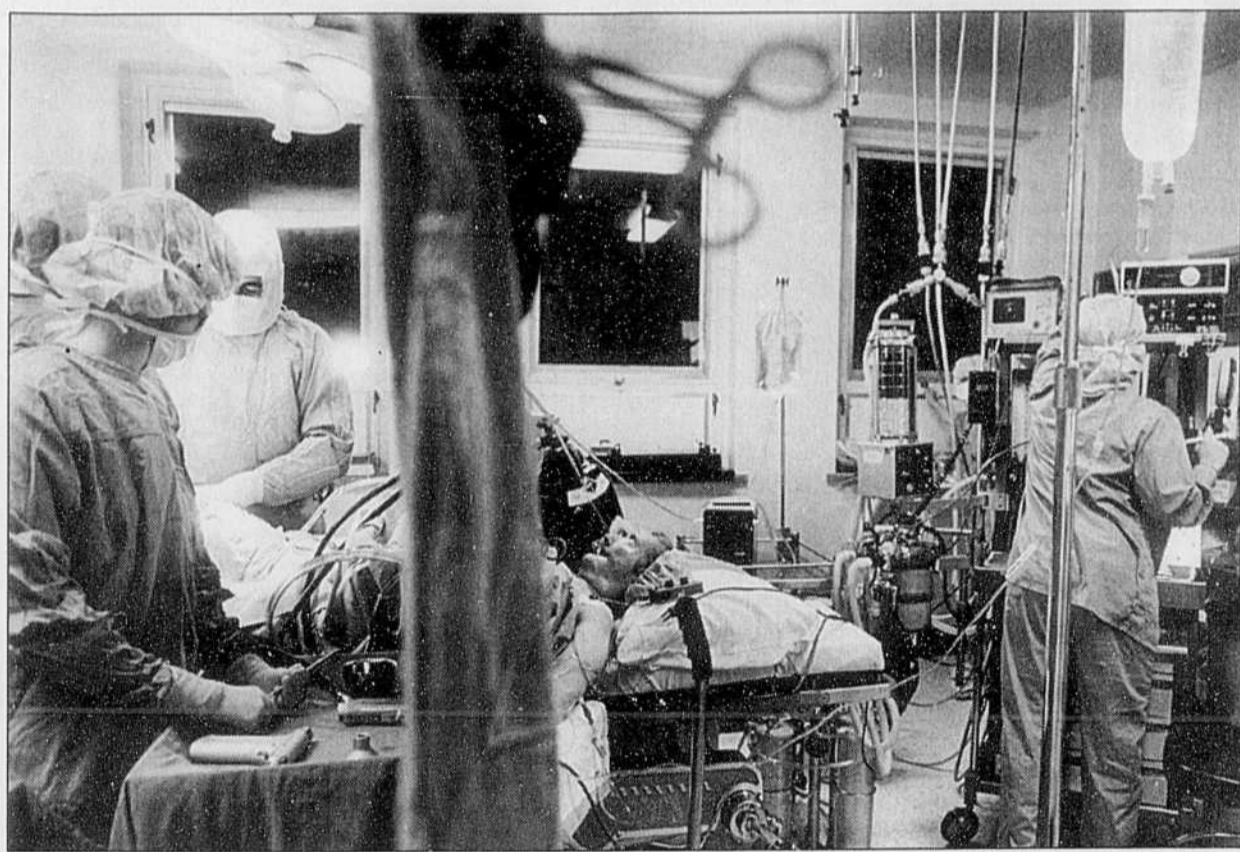
## Victimes de l'acharnement thérapeutique ou... politique?

Il devrait y avoir un comité de surveillance des actions gouvernementales en matière de santé, comme il y a des comités d'éthique dans les hôpitaux

DENIS SOULIÈRES  
Président de la Fédération des  
médecins résidents du Québec

**L**e patient est l'être le plus vulnérable du réseau de la santé. La pratique de la médecine, de plus en plus modifiée par l'avancement des connaissances, rend difficile l'exercice du droit du patient à l'acceptation ou au refus de traitement. Le patient s'en remet donc dans une large mesure à l'opinion du médecin et aux impressions de proches ou de membres de la famille. Lorsque la condition d'un patient se complique et que les interventions médicales s'intensifient, se multiplient, parfois même avec des effets secondaires importants pour celui-ci, on a raison de se demander si la probabilité d'un résultat perceptible a préséance sur l'espoir pur et simple d'un bénéfice lié au traitement.

De fait, il n'existe pas de démarcation franche entre le traitement efficace et l'acharnement thérapeutique, c'est-à-dire la prescription d'un traitement qui a une faible possibilité d'amener une amélioration de l'état du patient. Le milieu médical cherche à améliorer la condition du patient. Souvent, dans un esprit d'entraînement, un acte en appelle un autre, notamment pour contrer les effets nocifs du premier. Mais l'espoir de faire profiter le patient du traitement demeure, sans conteste. Il n'y a pas que la maestria médicale qui motive le médecin, bien au contraire. L'implication du patient et des proches module sensiblement les décisions médicales. L'humanisme médical, ce n'est pas uniquement tenir la main du malade... mais aussi jauger la pertinence de se battre aux côtés d'un patient avec un but: comment entrevoir l'avenir. Souvent, cet avenir, ce n'est pas la guérison, mais c'est profiter d'un peu plus de temps,



JACQUES GRENIER, LE DEVOIR

Les hôpitaux se sont dotés de comités d'éthique et de comités de pertinence de l'acte médical qui ont justement pour rôle de juger si les actions médicales ont une base scientifique réelle.

avec une qualité de vie adaptée et acceptable.

Par ailleurs, le risque que l'acharnement thérapeutique prive le patient de son droit au choix éclairé persistera toujours, même si l'enseignement aux jeunes recrues médicales est de plus en plus axé sur la prérogative du patient de décider en fonction des options qui lui sont présentées. L'éthique médicale prend une place importante dans les discussions qui ont cours sur l'orientation des soins prodigués aux patients. Dans la meilleure rhétorique possible, l'éthique médicale s'intéresse au cas spécifique d'un patient, sans que l'analyse de sa condition ne serve à justifier l'abstention thérapeutique en fonction d'impératifs budgétaires.

## L'acharnement politique

Le gouvernement a amorcé, avec de bonnes intentions, une réforme

austère du système de santé. Bien que le but avoué soit d'offrir des soins de santé équivalents à moindre coût, l'accélération des mesures de compression laisse croire que cet objectif est de plus en plus lointain. Le gouvernement semble s'engager dans un processus comparable à l'acharnement thérapeutique. De fait, l'application d'une mesure a parfois des effets nocifs sur un autre aspect du système, demandant alors l'application de moyens compensateurs et exigeant une révision des éléments que l'on voulait immuns à la réforme. L'effet d'entraînement de la réforme en cours explique donc l'instauration hâtive d'un régime d'assurance-médicaments, l'application des compressions inattendues de 100 millions en cours d'année financière, le transfert de programmes comme celui des greffes pulmonaires... et la liste s'allonge.

L'acharnement politique dans le ré-

seau de la santé commence à s'implanter pour traiter les nouveaux effets secondaires, sans égard au bénéfice réel dont on pourrait profiter le patient. Cela est d'autant plus perceptible quand la famille du réseau de la santé dénonce de plus en plus la détérioration des soins de santé: les régies régionales se disent incapables de comprimer davantage leurs budgets; les médecins dénoncent le fait qu'ils ne peuvent plus traiter leurs patients selon les règles médicales; les patients se plaignent de venir grossir des listes d'attente déjà extrêmement longues.

Lorsque le médecin et la famille du patient perdent espoir et pensent que les interventions médicales ne pourront lui profiter, le réalisme humain reprend sa place et des décisions dures, mais légitimes, sont prises et appliquées. En est-il de même en matière politique?

## Les comités d'éthique: un modèle à suivre?

Il n'y a pas toujours accord entre les vues du médecin et celles du patient ou de sa famille. C'est pourquoi le réseau de la santé a évolué de manière à aplanir les conflits ayant comme base des connaissances médicales pointues et souvent inaccessibles au patient. Depuis quelques années, les hôpitaux se sont dotés de comités d'éthique et de comités de pertinence de l'acte médical qui ont justement pour rôle de juger si les actions médicales ont une base scientifique réelle et si le bénéfice escompté pour le patient est réel. Ce mode de médiation permet, dans la plupart des cas, de faire tomber la pression entre des parties qui ont, somme toute, l'objectif commun de prendre la meilleure décision pour le bien-être du patient.

De la même façon, ne devrait-il pas y avoir un comité de surveillance des actions gouvernementales en matière de santé? Si, effectivement, celles-ci visent à maintenir la qualité et la quantité des soins de santé prodigués à la population, le comité de surveillance n'aurait aucun problème à les corroborer. Par contre, si la nature budgétaire des réaménagements du réseau l'emporte sur le bien-être des patients, le comité serait habilité à exprimer des inquiétudes sur l'impact humain des décisions politiques.

Les médecins et les autres professionnels du réseau de la santé acceptent de se soumettre à l'analyse externe de leurs actions dans les comités d'éthique. Peut-être le gouvernement devrait-il lui aussi consentir à la révision impartiale et documentée de ses actions et vues en matière de santé s'il veut assurer la population et les patients québécois que les impératifs budgétaires qui incombent à nos dirigeants n'affecteront pas la qualité et la quantité des soins de santé? L'acharnement politique est un concept abstrait, mais qui fait figure de style pour une grande partie de la population aux prises avec l'application de mesures de d'aucuns qualifient d'injustes et d'arbitraires. L'éthique, au demeurant, est une valeur qui doit s'implanter dans toutes les institutions québécoises, en politique comme en médecine.

À Lucien Bouchard

Ménagez votre monture...  
Le PQ n'a jamais été et ne sera jamais un cénacle d'adoration mutuelleYVES MICHAUD  
Délégué d'Outremont  
au congrès du PQ

**A**près m'être accordé, moi aussi, un moment de réflexion à la suite du congrès de fin de semaine du Parti québécois, après être allé au fond des choses et avoir analysé sereinement le discours de clôture de Lucien Bouchard, j'en arrive à la conclusion que ce n'est pas le parti qui doit changer mais M. Bouchard lui-même, dans la forme et le fond de ses relations personnelles avec les militants qui l'ont couronné comme chef, il y a à peine un an.

J'ai voté la confiance au président du parti lors du congrès bien que j'aie été et reste en désaccord avec lui sur sa position concernant le maintien de la loi 86. J'ai voté la confiance parce que je crois, le temps venu, qu'il peut amener une majorité de notre peuple à voter en faveur de la prise en main de toutes ses affaires, ce qui s'appelle tout bonnement la souveraineté.

Mais M. Bouchard, si charismatique, si messianique soit-il, ne pourra pas faire cela tout seul. Un excellent cavalier sans monture ne va pas très loin, et comme dit la chanson, la marche à pied, ça risque d'user les chaussures énormément. La monture de M. Bouchard, c'est le Parti québécois, un pur-sang rétif, fringant, nerveux, difficile à monter, réfractaire au fouet, mais capable de remporter toutes les courses à obstacles s'il se sent aimé et apprécié de son maître. Le Parti québécois, c'est 200 000 militants qui font du rase-mottes à longueur d'année dans les circonscriptions, entretiennent la flamme, alimentent l'espoir, en plus de servir de pompes à fric lors des campagnes de financement.

On ne changera pas la nature profonde du PQ. Il est né comme ça, avec son pedigree, son code génétique, sa culture, sa tradition et son histoire. Profondément enraciné dans les masses populaires dont il se fait l'écho parfois bruyant des exclus et des plus mal-pris de notre société, rouspéteur, parfois revendicateur jusqu'à l'agacement, il n'en est pas moins un formidable cheval de course toujours prêt à répondre à l'appel du clairon et à prendre rapidement la première position sur la piste, mais il ne marchera jamais à la trique et au fouet. Lui aussi, comme son maître, a besoin d'amour; il a besoin qu'on lui caresse quelquefois le col avec affection, de sorte qu'il ne se sente pas uniquement une bête de somme ou un cheval de trait corvéable à merci, utilisé sans ménagement à tous les labours ingrats.

Pour avoir goûté moi-même à la médecine du parti au temps du journal *Le Jour*, je crois que M. Bouchard aurait intérêt à s'ajuster à sa monture. Il doit comprendre qu'une aussi belle bête, d'aussi belle race, risque parfois de ruer dans les brancards, d'être réfractaire à des appels à la discipline qui sentent le roussi de nos anciens collègues ou des pères fouettards étaient commis à la surveillance des élèves turbulents.

J'ai peine à le dire, mais j'ai éprouvé un certain malaise en entendant le discours de clôture de M. Bouchard à la fin du congrès. Les propos qu'il a tenus n'étaient ni rassembleurs, ni propres à renforcer l'unité du parti. Le PQ n'a jamais été et ne sera jamais, contrairement aux autres partis politiques, un cénacle d'adoration mutuelle. Il faut faire et vivre avec. S'il devait changer, ce serait pour se renier, rendant ainsi le débat démocratique futile et sans substance. Ce n'est sûrement pas le but poursuivi par le premier ministre. S'il veut aller loin, ce que nous souhaitons tous avec lui, il devra ménager un peu plus sa monture.

## Le courrier de nos lecteurs

*Le Devoir* est heureux d'accueillir dans cette page les analyses et les commentaires de ses lecteurs. Etant donné la réponse enthousiaste de ces derniers, nous nous réservons la possibilité de réduire la longueur des textes retenus. Nos correspondants sont invités à joindre à leur envoi une disquette pour faciliter et accélérer la saisie de leurs propos. Sauf lors de situations d'urgence, la transmission par télécopie n'accélère pas la publication, au contraire. La longueur des textes ne devrait pas dépasser 1000 mots, ou 7000 caractères. Vous pouvez aussi utiliser le courrier électronique: [devoir@cam.org](mailto:devoir@cam.org)

La mort d'un jeune autiste

Le drame aurait pu être évité  
Combien d'autres vies seront-elles sacrifiées avant de voir le gouvernement prendre enfin ses responsabilités?GINETTE BOULANGER  
Auteur de *Écoute mes yeux* et *Prix de la découverte littéraire de l'année du Saguenay-Lac-Saint-Jean en 1995*

**C**omme des milliers d'autres parents d'enfant autiste, je suis consternée. Je porte le deuil de Charles-Antoine, ce petit garçon de 10 ans tué par sa mère dans un moment de déraison. Je sais, les spécialistes ne se sont pas encore prononcés mais comment autrement expliquer un geste aussi désespéré?

Ce qui m'ébranle le plus dans cette tragédie est de savoir que le degré d'atteinte de ce petit garçon correspond à celui de mon propre fils. Michaël, au même âge que Charles-Antoine, était un enfant non verbal et hyperactif qui ne comprenait aucune consigne et qui faisait constamment des «mauvais coups». Je me remémore les crises qu'il faisait sans motif apparent à cinq ans; durant une heure mon fils hurlait, pleurait, se jetait par terre, tentait de mordre les gens et de tout détruire sur son passage. Je ne pouvais le prendre dans mes bras pour le consoler ou le rassurer. J'étais totalement démunie, impuissante.

Quant à la fréquence de ces crises, durant six mois il en faisait au moins une par jour. Je ressemblais à un zombie et ne voyais pas comment j'allais en sortir; étais-je condamnée à vivre cet enfer pour le reste de mes jours? Après avoir découvert les causes de ses colères, il a été pos-

sible de désamorcer la situation et de reprendre le contrôle de nos vies. Notre famille est sortie de cette épreuve sans trop de dommage mais il y a eu certains jours où...

Dieu merci c'était il y a sept ans déjà. Aujourd'hui, mon fils est intégré dans une classe normale avec des jeunes de son âge et tout va très bien. Il est gentil. Il comprend les consignes. Il aime aider. Parfois il lui arrive même de desservir la table et de rincer les assiettes de son propre chef. Qui aurait cru que ce monstre à cinq ans deviendrait un petit ange à 12 ans?

Je n'approuve pas le geste de Mme Blais. Mais je le comprends. Je le comprends et je rage. Je comprends que face à la lourdeur de la tâche, cette femme ait craqué. Je rage cependant car je sais qu'aujourd'hui, il existe des techniques d'éducation et de réadaptation qui auraient pu changer totalement le destin de Charles-Antoine et de sa mère.

Lorsque ces techniques sont appliquées sur les autistes dès le jeune âge, les chances pour ces enfants d'intégrer l'école normale sont de 50%. Mais ici au Québec, seul le secteur privé offre ces services. Combien de parents ont les moyens de déboursier de leur poche la somme de 35 000 \$ par an pour ces programmes? Sûrement pas Mme Blais. Moi non plus.

En revanche, le système de santé actuel dispense gratuitement des services dans des centres de jour en pédiopsychiatrie où les approches sont inappropriées pour ne pas dire nocives et où, trop souvent, les enfants fonctionnels régressent en adoptant les comportements de leurs compagnons plus atteints.

«Je n'approuve pas le geste de Mme Blais. Mais je le comprends et je rage»

Si on compare le coût des services en pédiopsychiatrie et celui d'une garderie avec un programme d'accompagnateur, nous avons la surprise de constater que pour 48 \$ par jour en garderie bien des enfants progressent plus qu'à 190 \$ par jour en milieu hospitalier. Où est la logique? Quand les décideurs du réseau de la santé et des services sociaux se résoudront-ils à agir dans l'intérêt de ces enfants et de leur famille?

Pour des centaines d'enfants du préscolaire, il est encore temps d'intervenir. Si on agit maintenant, les petits bouts de choux de trois ans ont des chances de se réadapter et de devenir à l'âge adulte des citoyens à part entière. Dans dix ans ce sera trop tard, comme il est malheureusement trop tard pour Charles-Antoine.

Ce drame n'aurait jamais dû se produire. Combien d'autres vies doivent-elles être sacrifiées avant de voir le gouvernement prendre enfin ses responsabilités? J'attends des réponses...

Sclérose en plaques

Un appel pressant au ministre Rochon  
Il faut mettre le Betaseron sur la liste des médicaments assurés par la RAMQELIZABETH SÉVIGNY  
Sainte-Rose  
L'auteure a fait parvenir la lettre suivante au premier ministre Lucien Bouchard et au ministre de la Santé et des Affaires sociales, Jean Rochon

**M**algré toutes les représentations qui vous ont été faites, vous refusez d'inscrire sur la liste de la Régie de l'assurance-maladie du Québec le médicament Betaseron<sup>®</sup>. Vous invoquez, sur la recommandation du Comité consultatif de pharmacologie, son manque d'efficacité.

Vous n'êtes pas sans savoir que les études sur le Betaseron ont été faites au Québec et aux États-Unis. Est-ce à dire, messieurs, que le gouvernement du Québec n'a pas foi en la rigueur, le sérieux et l'expertise de ses médecins spécialistes et des études qu'ils ont menées depuis près de dix ans? Serons-nous les derniers à reconnaître son potentiel, alors que 11 pays ont déjà remis au Betaseron ses lettres de noblesse?

Il ne guérit pas la sclérose en plaques, comme la plupart des médicaments ne guérissent pas la plupart des maladies, mais son efficacité est sans équivoque: 30 % moins de crises, elles-mêmes 50 % moins

graves, et diminution de 58 % du nombre d'hospitalisations.

Son coût très élevé (18 000 \$ par an) nous préoccupe tous... car c'est bien ce dont il s'agit, le coût. Les coûts d'hospitalisation, de rentes d'invalidité et de programmes d'aide sociale que vous assumeriez demain pour les personnes que vous refusez d'aider aujourd'hui nous préoccupent aussi.

Ne nous leurrons pas, c'est vers vos hôpitaux, à vos frais que nous nous dirigeons, bénéficiaires également de vos rentes d'invalidité. Ouais, par contre, plus d'impôts à payer, ni de taxes, ni de services...

Je croisais, Messieurs, avoir droit aux mêmes égards que n'importe quel autre «malade» dans mon pays si social démocrate.

Si la maladie neurologique la plus répandue chez les jeunes adultes québécois ne vous dit rien, donnez-nous sans tarder votre code d'éthique complet en matière de régime d'assurance universel afin que chaque Québécois puisse savoir dans quelle catégorie il se classe: A1, A2 ou... certifié «scrap»: plus rien à faire, à jeter ou laisser déperir.

Est-il tout à fait utopique et farfelu de croire en des discussions constructives entre le gouvernement, ses médecins, les compagnies pharmaceutiques et les compagnies d'assurances?

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paul-Pierre Legault, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Claude Lévesque, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Sylviane Tramier (adjointe au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Jocelyn Coulon; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cormier (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commis). LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaires). LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Dépatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaires à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LE CONSEIL DU DEVOIR INC. Yves L. Duhaime (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

Modèle réduit



MARTY LEDERHANDLER, AP

BRITISH Airways arrive en ville, c'est le cas de le dire. La compagnie aérienne a garé hier un modèle réduit de son Concorde sur la 7<sup>e</sup> Avenue, à New York. Le faux superconcorde, d'une longueur de 31 mètres, sera bientôt suspendu au-dessus de la rue Broadway et de la 42<sup>e</sup> Rue pour souligner la venue de British Airways dans la «Big Apple».

EN BREF

Le Fleuve va mal

(PC) — Rien n'est acquis pour le quotidien Le Fleuve, de Rimouski. Le journal est publié aujourd'hui mais rien n'est assuré pour demain. «La réunion marathon d'aujourd'hui ne nous a pas permis d'arrêter une décision. [Aujourd'hui] on va être fixé quant à la suite des événements», a déclaré hier le président du conseil d'administration, Yves Sénéchal. Après six mois de publication et une situation financière ayant empêché le versement des salaires à la vingtaine d'employés depuis cinq semaines, le quotidien Le Fleuve évalue les possibilités de redresser la situation à court terme. «On n'aura pas de réponse demain sur des investissements à long terme», a averti M. Sénéchal qui espère toutefois de cesser de fonctionner à 24 heures d'avis, «ce qui est très difficile pour le moral des troupes». L'équipe fondatrice du quotidien composée de quatre personnes a remis sa démission il y a un mois quand la coopérative des travailleurs du quotidien, actionnaire majoritaire, a voté pour la poursuite de la publication. Le quatuor proposait plutôt la suspension des activités pour permettre une restructuration.

Mousse de béton pour avions

New York (AFP) — Les autorités aéroportuaires de New York ont dévoilé hier une barrière de mousse de béton destinée à stopper les avions qui ne parviendraient pas à s'arrêter sur la piste d'atterrissage de l'aéroport John F. Kennedy. Cette barrière de 180 m de long et 45 m de large, unique aux États-Unis, est composée de quelque 2000 blocs de ciment cellulaire recouvert d'une «mousse de ciment» qui absorbe le choc, selon les responsables de la Port Authority of New York-New Jersey, l'agence gestionnaire des aéroports de la région. «On peut comparer cela à une voiture entrant dans une bonne épaisseur de neige fraîche», a commenté John Kampfe, porte-parole de l'agence. La barrière est prévue pour stopper des avions aussi gros qu'un Boeing 747 roulant à 75 nœuds, a-t-il précisé. Ce dispositif, qui sera opérationnel à la mi-décembre, a été mis au point après qu'un avion-cargo de la compagnie SAS eut dérapé hors de la piste en 1984. Il en coûtera 2,6 millions de dollars US.

Une cavale de 23 ans

Knoxville (AP) — Les policiers de Knoxville, dans le Tennessee, ont appréhendé un homme d'affaires de 66 ans, qui a vécu durant 23 ans sous une fausse identité pour échapper à la justice du Colorado. Pendant toutes ces années, George Norman a vécu sur un grand train. La fortune de Norman est estimée à 50 millions de dollars. La fuite de Norman avait débuté le 13 mars 1973. Il devait ce jour-là se constituer prisonnier à Denver pour y purger une peine de deux ans fermes: il avait escroqué une banque du Colorado, et détourné 500 000 \$ US. L'un de ses avocats avait obtenu que son client puisse passer un dernier appel téléphonique avant de se livrer. Mais Norman avait pris la fuite, laissant son avocat stupéfait sur le trottoir...

S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé. (Recycling symbol)

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

Comment nous joindre?

La rédaction Au téléphone (514) 985-3333 Par télécopieur (514) 985-3360 Sur Internet devoir@cam.org Agenda culturel (514)985-3551

La publicité Au téléphone (514) 985-3399 Par télécopieur (514) 985-3390 Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et petites annonces Au téléphone (514) 985-3344 Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements Au téléphone (514) 985-3355 du lundi au vendredi de 8h à 16h30 Par télécopieur (514) 985-3390 Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais) Version internet (514) 278-6060 1-800-563-5665

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 960, boulevard Saint-Martin Ouest, Lével, Étové de publication — Enregistrement au 958. Dépot légal: Bibliothèque nationale du Québec.

AFFRONTEMENT

«Le gouvernement devrait écouter davantage les gens. Il est sourd.»

SUITE DE LA PAGE 1

le gouvernement devra assumer les conséquences de décisions unilatérales.»

A la FTQ, on est également conscient des différences qui existent entre la base, souvent plus radicale, et les dirigeants. Le secrétaire général Henri Massé considère qu'il s'agit là d'une situation tout à fait saine. Des mandats de grève ont déjà été votés majoritairement par certains syndicats de la FTQ et M. Massé dit comprendre ses syndiqués.

«Que la base soit plus radicale, ça ne me défrise pas. J'ai même autant ça que l'inverse, au contraire de M. Bouchard qui n'est pas habitué à se faire contester. Dans le mouvement syndical, ce n'est pas la première fois que ça arrive. Ça brasse. Mais on assiste à la même chose dans le privé où des entreprises, qui font des millions de profits, mettent à pied des travailleurs. Ça radicalise le débat, parce que tous les conflits tournent autour de la protection de l'emploi. Le gouvernement devrait écouter davantage les gens. Il est sourd.»

La proposition de la CSN sur des mesures fiscales totalisant des revenus éventuels de 2,6 milliards pour le gouvernement a surpris les autres organisations syndicales, mais une position commune est toujours possible, soutient Henri Massé.

«Je ne veux pas commenter leur proposition, il y a des choses avec lesquelles nous sommes d'accord, d'autres non. Ils ont droit de présenter leur position et, nous, la nôtre. C'est arrivé souvent dans le passé. Ça ne nous empêche pas après

de travailler ensemble à des fronts communs. Mais on finit par s'entendre.»

Tous les leaders syndicaux insistent sur une chose, ils n'ont pas de mandat pour négocier de nouvelles conventions collectives et leurs effectifs ne leur en donneront pas. Même si les chefs acceptent de s'asseoir à la table de négociation avec le gouvernement Bouchard, ils prétendent que leurs membres ne suivront pas. Et la grogne dépasserait largement les radicaux de la Fédération des affaires sociales, affiliée à la CSN.

«Les infirmières en ont assez, lance Jennie Skene. Mais pas seulement nous dans le secteur de la santé: les professionnels et les employés de soutien aussi. À la suite de la rencontre de vendredi avec les actuaire, on nous a confirmé que, même si on acceptait la proposition du gouvernement, il y aurait au moins 10 000 postes abolis. Le gouvernement doit récupérer 15 % de la masse salariale, mais dans les hôpitaux, il faut remplacer les infirmières après 32 heures, ce qui équivaut à des compressions supplémentaires.»

Les syndicats reprochent au gouvernement de ne pas jouer franc jeu avec eux. Chaque nouvelle journée apporte, selon eux, des éclaircissements sur une proposition beaucoup moins anodine qu'il n'y paraissait au départ.

«Il y a une crise de confiance, souligne Henri Massé. Et maintenant, on apprend, sans consultations préalables, qu'après ces mesures de 18 mois, il y a encore des emplois supprimés et une baisse des salaires. Le monde n'est pas fou chez nous...»

FAUBOURG

SUITE DE LA PAGE 1

Leur intervention... La rue McGill se distingue en cet endroit par les présences de bâtiments imposants comme celui, par exemple, où logent les douanes canadiennes.

Juste en face de cet édifice, il y a un espace vide. Un espace situé précisément à la périphérie du restaurant Il était une fois qui d'ailleurs est fermé. Comme l'endroit impose, comme le lieu est une porte d'entrée importante à tous égards, le duo Eide-Fianu a opté pour l'aéré.

«On a voulu traiter l'endroit comme un lieu public. Mais un lieu qui rappelle aussi un chapitre de l'histoire montréalaise.» Lequel? Pendant des décennies, il y avait là une cheminée, une haute cheminée nécessaire à l'aération de l'activité industrielle du coin.

De fait, ces architectes proposent une structure métallique soignée et ouverte. Pour y faire écho, ils ont pensé à y adjoindre, sur une portion de la rue des Sœurs grises, un bâtiment de trois ou quatre étages qui, aspect éminemment singulier, présenterait une façade ouverte. Leur truc, c'est comme une invitation lancée à l'imagination des passants.

Au sud, rue de la Commune, le trio composé de Annie Lebel, Geneviève L'Heureux et Stéphane Pratte de Atelier In Situ, ont conçu une intervention qui ferait écho aux divers points, comme Pointe-à-Callière, qui ponctuent l'évolution de cette rue. Et comme l'endroit choisi est pour ainsi dire la conclusion ouest de la rue de la Commune, comme cet endroit est une pointe où se trouvent actuellement un restaurant ainsi qu'un stationnement, ils ont travaillé de façon à accentuer l'aspect ou la dimension de pointe.

Ce faisant, ils proposent la transformation du stationnement en une place semi-publique et l'addition d'un édifice de trois ou quatre étages auquel serait allouée

une vocation multiculturelle qui serait en phase avec ce que fait l'entreprise Behaviour. Propriétaire d'un entrepôt construit derrière le restaurant, cette dernière œuvre dans le domaine des hautes technologies de l'image.

Architectes-paysagistes, Carole Lacasse et Isabelle Séguin, qui ont créé leur propre bureau, ont opté également pour un mariage espace public-bâtiment multifonctionnel rue Duke qui est en fait la bretelle de sortie de l'autoroute Bonaventure.

Dans leur cas, leur coefficient de difficulté consistait à aménager un espace, un volume, très exposé. Tous les automobilistes empruntant l'autoroute aperçoivent actuellement, on est au niveau de la rue Wellington, un stationnement. Le projet Lacasse-Séguin consiste à ériger un immeuble arondi au sud et susceptible de symboliser ou plutôt d'être la vitrine du quartier.

Pour remettre en valeur la rue William, une des rues les plus massacrées du coin, Tina Nuspl, architecte au sein de la firme Boutros-Pratte, a imaginé la construction, sur un terrain voué présentement au stationnement au coin de la rue des Sœurs grises, d'un petit immeuble comprenant notamment un hôtel. Un immeuble dont l'architecture s'inspire des activités industrielles historiques du coin, soit l'entreposage et la fonderie.

Enfin, à la frontière nord du quartier Faubourg des Récollets, Josée Bérubé, architecte pour le bureau Cardinal-Hardy, a imaginé l'implantation d'une longue structure transparente. Une structure d'au moins 400 mètres de long qui ferait le lien avec le quartier Sainte-Anne qui commence juste à l'ouest de l'autoroute Bonaventure. Une structure sur laquelle on projeterait des films.

Conclusion? À quand une charrette pour organiser le financement des ces projets et une autre pour que ça aille relativement vite.

Le Nouveau-Brunswick réduira les impôts après dix ans d'austérité

Fredericton (PC) — À la veille d'une nouvelle session parlementaire, le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, affirme qu'il est maintenant temps pour sa province de récolter les fruits de l'assainissement de ses finances publiques, après dix années d'austérité.

«Nous avons suivi un plan au cours des dix dernières années, et ce plan consistait à vivre selon nos moyens de façon à en récolter un jour les dividendes, qui nous permettront de consolider notre économie et nos programmes sociaux», a déclaré M. McKenna, hier, lors d'une conférence de presse portant sur la session qui se mettra en branle aujourd'hui.

«Nous arrivons maintenant au point où nous récoltons les fruits de nos efforts.»

Il a précisé que les Néo-Brunswickois pouvaient maintenant se permettre une réduction de l'impôt sur le revenu, une stabilisation des dépenses dans le domaine de la santé ainsi que la sécurité d'emploi pour les fonctionnaires qui n'ont pas été victimes du régime minceur des dernières années.

Aucune autre province, de l'avis de M. McKenna, n'est aussi avancée que le Nouveau-Brunswick sur la voie de l'assainissement des finances publiques et de l'équilibre budgétaire.

«Certaines accusent plusieurs années de retard sur nous, a-t-il dit. Mais toutes se dirigent dans la même direction, ce qui à mon avis est une bonne nouvelle pour le pays.»

La prochaine session parlementaire promet d'être l'une des plus importantes de la présente législature. Plusieurs croient que le premier ministre McKenna en est à sa dernière année au pouvoir, et les partis d'opposition fourbissent déjà leurs armes.

M. McKenna a plusieurs fois déclaré qu'il quitterait la politique provinciale après dix ans de pouvoir. Or, les libéraux célèbreront en 1997 leur 10<sup>e</sup> anniversaire d'accès au pouvoir sous la gouverne de M. McKenna.

Le récent renversement du gouvernement libéral de l'Île-du-Prince-Édouard fait croire aux partis d'opposition qu'un vent de changement pourrait leur être favorable.

«Il s'agit d'un gouvernement ébranlé sur le plan de l'éthique», affirme le leader du Nouveau Parti démocratique, Elizabeth Weir, seule représentante de son parti à l'Assemblée législative. «Nous savons que c'est un gouvernement dont la tête [M. McKenna] s'apprête à quitter le corps, un gouvernement qui a pris de très mauvaises décisions.»

Les conservateurs du chef Bernard Valcourt constituent l'opposition officielle, avec six députés.

BIENNALE «Mon propos est de casser le stéréotype de la fin de l'art»

SUITE DE LA PAGE 1

d'étage en étage, par une rampe en spirale offrant une magnifique appréhension de l'espace. Dans Universalis, «on a voulu rassembler des œuvres de chacun des continents, explique Nelson Aguilar, et si j'ai choisi Jean-Hubert Martin pour sélectionner les artistes d'Afrique et d'Océanie, c'est aussi pour lui rendre un hommage particulier, car Universalis est certainement née de Magiciens de la Terre, qu'il a présentée en 1989 au Centre Pompidou, à Paris, et qui était l'une des premières grandes expositions «anti-ethnocentristes» organisées dans un lieu dédié à l'art contemporain occidental.»

Avec légèreté

Quant au thème de la Biennale, «La dématérialisation de l'art à la fin du millénaire», «on ne peut, bien sûr, l'évoquer sans faire référence au livre de l'Américaine Lucy Lippard, La dématérialisation de l'objet d'art, 1966-1972, précise Nelson Aguilar, mais il est avant tout la suite logique de la précédente Biennale dont j'avais la charge et qui portait sur «la rupture avec le support»». «Mon propos est de casser

le stéréotype de la fin de l'art», ajoute-t-il dans son français impeccable, rappelant qu'il fut, en France, l'élève du philosophe Henri Maldiney. Nelson Aguilar est emblématique d'une catégorie d'intellectuels brésiliens attachés à la culture française et déplorant que la France réponde d'ordinaire si peu à leurs attentes.

Cet automne aura été une exception bienvenue, car, parallèlement à la Biennale, «France 2000» propose de nombreuses manifestations, notamment culturelles, du ballet de Régine Chopinot à l'ensemble Il Seminario musicale, de Gérard Lesne, en passant par l'exposition Noir Lumière, de Pierre Soulages, au Musée d'art contemporain de la ville. «Notre biennale veut démontrer que l'art est plus vivant que jamais, insiste Nelson Aguilar. La dernière Biennale de Venise était un hymne à la mort de l'art. Ici, nous avons voulu faire le contraire.» Sans renoncer à l'humour et «avec légèreté», comme l'a fait remarquer, lors d'un colloque international organisé à l'ouverture de la Biennale, Catherine Millet, la directrice de la revue Art Press, intervenant sur le thème de «la dématérialisation et la légèreté». «Cette Biennale traite le thème d'une manière paradoxale. On pouvait

FORCE

SUITE DE LA PAGE 1

maintenant déterminer quelle est la réponse appropriée en fonction de l'information dont nous disposons. Il est important de faire diligence, mais nous ne pouvons pas agir unilatéralement, nous devons le faire en parallèle avec les autres membres de la coalition qui s'occupent de la situation», a dit encore le ministre.

En réponse à une question d'un député, M. Axworthy a souligné qu'il partageait sa frustration quant à la lenteur de la réaction de la communauté internationale mais «nous ne pouvons agir tout seuls».

«Les réunions de la semaine dernière ont été très importantes pour déterminer les besoins sur le terrain», a dit encore le ministre, reconnaissant toutefois qu'il y avait eu «pas mal de confusion sur le nombre de réfugiés qui étaient rentrés chez eux» et sur leur situation.

À Manille, aux Philippines, le premier ministre Jean Chrétien, qui participait hier au sommet des 18 États membres de l'APEC, a déclaré que le déploiement d'une force multinationale était toujours nécessaire mais que le nombre de militaires pouvait être considérablement réduit. M. Chrétien a déclaré que les effectifs de la future force tourneraient autour de 1000 à 1500 soldats.

Le premier ministre, qui venait de rencontrer le président Bill Clinton, a souligné que plusieurs pays estimaient que la force multinationale n'avait plus sa raison d'être. Toutefois, «ce que me disent mes ministres, c'est que ce serait souhaitable d'être prêts à intervenir encore».

Il y a deux semaines, les militaires estimaient avoir besoin d'au moins 10 000 militaires pour intervenir dans la région des Grands Lacs ou 1,2 million de réfugiés étaient entassés dans des camps dans l'est du Zaïre. Toutefois, depuis, quelque 600 000 réfugiés sont retournés au Rwanda et une vive controverse a éclaté sur le nombre de réfugiés qui resteraient au Zaïre. L'ONU a avancé un chiffre de 600 000 alors que des militaires américains ont estimé leur nombre à environ 175 000.

Commentant cette controverse, le premier ministre a déclaré «que les chiffres ne sont pas clairs. Certains parlent de 200 000, d'autres de 300 000, même de 400 000, on ne sait pas exactement». Devant cette confusion, il a souligné qu'avant d'autoriser le déploiement d'une force il y avait «encore du travail d'analyse avant que les décisions définitives ne soient prises».

Évoquant la situation politique et militaire au Zaïre, M. Chrétien a dit craindre que les soldats de la force ne soient entraînés dans le conflit entre l'armée zaïroise et les rebelles qui contrôlent les provinces de Nord et du Sud-Kivu. «La question, c'est qu'on ne veut pas être pris dans le feu de l'action des combats qui ont lieu [...] du côté du Zaïre.»

À sa sortie de la Chambre des communes, M. Axworthy n'a pas répondu aux questions de journalistes et il est retourné à son bureau pour poursuivre ses consultations sur la constitution d'une force multinationale.

Selon la porte-parole du ministre, Catherine Lappe, M. Axworthy a eu des conversations avec ses homologues des États-Unis, de Grande-Bretagne, de France, d'Italie, des Pays-Bas et d'Irlande.

À Paris, le ministre des Affaires étrangères, Hervé de Charette, a vivement critiqué l'apathie de la communauté internationale dans la crise des réfugiés. «Je suis choqué, franchement, devant cette espèce d'apathie que l'on dissimule derrière d'interminables discussions», a-t-il dit.

«La position de la France, c'est que la force internationale qui a été décidée par la résolution du Conseil de sécurité est plus que jamais nécessaire et urgente», a déclaré le chef de la diplomatie française, M. de Charette a jugé «misérables et sordides les décomptes qui auraient pour objet de se dispenser d'une intervention» en référence aux comptages des réfugiés.

À Washington, le secrétaire américain à la Défense, William Perry, a déclaré que des militaires américains sont toujours prépositionnés, en particulier en Ouganda et au Kenya, pour participer à une force multinationale. Recevant au Pentagone son homologue canadien Doug Young, le secrétaire à la Défense a précisé que ces éléments «avancés d'un pont aérien s'élevaient à plusieurs centaines de personnes». De plus, 180 militaires canadiens sont installés à Entebbe, en Ouganda, dans l'attente de participer à la force multinationale.

A Kigali, le gouvernement rwandais a annoncé hier qu'il refuserait à la force multinationale l'autorisation d'utiliser son territoire. «Nous sommes toujours opposés à la force. Nous pensons qu'elle n'a plus de raison d'être» a déclaré le ministre des Affaires étrangères, Anastase Gasana. Cette position entre en contradiction avec les déclarations du commandant de la force, le lieutenant général Maurice Baril, qui affirmait, vendredi, que l'homme fort du régime rwandais, Paul Kagame, lui avait donné l'assurance que les troupes de la force pourraient traverser le Rwanda sans y être stationnées.

Samedi et dimanche à Stuttgart, en Allemagne, le général Baril et les représentants militaires de 23 pays ont élaboré plusieurs scénarios d'intervention pour venir en aide aux réfugiés dans la région des Grands Lacs. L'officier canadien a indiqué que les opérations militaires pourraient partir d'un «niveau le plus élevé avec un quartier général dans la zone, ou bien consister en l'envoi de moyens militaires spécialisés avec un pont aérien».

Par ailleurs, les rebelles tutsis banyumuleng ont massacré plus de 300 réfugiés hutus originaires du Rwanda et du Burundi au camp de Chimanga, à 40 kilomètres au sud-ouest de Bukavu, ont rapporté hier des Zaïrois.

Des habitants du village voisin de Kankinda et un survivant affirmant que 40 rebelles avaient rassemblé le 17 novembre dernier 310 réfugiés au camp de Chimanga, leur assurant qu'ils seraient rapatriés.

Ils ont ensuite fait exploser une grenade — ou un obus de mortier — et ont abattu ceux qui étaient encore en vie au fusil automatique.

Avec l'AFP, PC et Reuter